

Concertation préalable **Gravithy**

Réunion publique thématique « Milieux naturels »

Port Center du Grand Port Maritime de Marseille
Fos-sur-Mer

Jeudi 4 janvier 2024 de 18h15 à 20h40

Participant.es :

36 personnes

Échanges avec la salle :

12 questions orales posées

0 questions écrites recueillies

Intervenant.es :

Garant.es :

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI

Intervenant.es :

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy – Directeur des opérations
Mme Alice VIEILLEFOSSE, Gravithy – Directrice de la croissance
M. Guy DURAND, Naturalia Environnement
Mme Anastasia TOUATI, Grand Port Maritime de Marseille
Mme Catherine VILLARUBIAS, DREAL
Mme Magali MOINIER, DREAL

Animateur-modérateur

M. Jean-Baptiste POINCLOU agence Parimage

La séance est ouverte à 18h15.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:00:10

Mesdames et messieurs, bonsoir. Nous allons bientôt démarrer cette réunion, le temps que les intervenants viennent en tribune par l'entrée des artistes qui est sur le côté, là-bas. Bienvenue à tous et meilleurs vœux. Bienvenue à cette nouvelle réunion de concertation sur le projet GraviHY, qui est ce soir consacré à la thématique de la biodiversité des milieux naturels. Monsieur le Maire, est-ce que vous voulez nous faire un petit mot d'accueil ? Très bien. Merci Monsieur le Maire. Quelques mots sur le déroulement de notre réunion de ce soir. Nous aurons plusieurs temps, avec à chaque fois des temps d'échanges. Vous en avez pris l'habitude, désormais. Un retour rapide sur la concertation préalable, les modalités et le rôle des garants, qui sera suivi d'un premier temps d'échanges si vous avez des questions sur le sujet. Un rappel du projet GraviHY avec là aussi un second temps d'échanges si vous souhaitez avoir des précisions sur le projet lui-même. Je vais prendre le stylo, je vais vous laisser maintenir cette table. Que s'est-il passé avec cette table ? Vous avez voulu la déplacer. Est-ce que nous avons éventuellement une aide en régie qui est là ? Voilà. Je vais continuer pendant ce temps-là la présentation du déroulé de notre réunion. Regardez l'écran et ne tenez pas compte de ce qu'il se passe en tribune.

Nous aurons donc un grand temps ensuite consacré à la présentation de l'état initial faune flore du site d'implantation, qui sera fait par Naturalia. Puis une première présentation par GraviHY des effets du projet sur le milieu naturel et les mesures qu'ils envisagent à ce stade du projet. Nous aurons ensuite un nouveau temps d'échanges suite à cette présentation. Et enfin, nous aurons un dernier temps où le Grand Port Maritime de Marseille Fos viendra présenter à la fois sa stratégie OAZIP et le schéma directeur du patrimoine naturel, et la stratégie de compensation qu'ils mettent en place aux côtés des porteurs de projets, ainsi qu'une intervention de la DREAL à deux voix, pour présenter la méthode ERC territoriale qui est spécifique à la DREAL PACA. Nous aurons donc un dernier temps d'échanges avec la salle. Pardonnez-moi par avance la voix un peu faible, mais je pense que l'assistance de ce soir et la présence des micros devraient nous permettre de nous en sortir correctement. Les intervenants que vous avez devant vous en tribune, Camel Makhloufi, Alice Vieillefosse qui sont les représentants de GraviHY, Audrey Richard-Ferroudji qui est la garante de la Commission nationale du débat public, qui se présentera et qui rappellera son rôle. Guy Durand de Naturalia, Anastasia Touati du Grand Port Maritime de Marseille Fos et Magali Moinier et Catherine Villarubias qui sont les deux représentantes de la DREAL

En salle, vous avez également des représentants des co-maîtres d'ouvrage que sont RTE, avec la présence de Monsieur Sambardier et de Madame Limagne que vous connaissez, et Gaëlle Nicaise qui est la représentante d'ACOSFILD, propriétaire du terrain et co-maître d'ouvrage du projet GraviHY. Si des questions spécifiques sont pour eux, n'hésitez pas.

Un petit retour rapide sur les enjeux et les modalités de la concertation. Pour ceux qui n'auraient pas participé au premier temps de la concertation et des réunions qui se sont déjà déroulées, nous sommes aujourd'hui à la quatrième réunion publique sur la concertation GraviHY, avec plusieurs réunions qui se sont déjà déroulées, la réunion d'ouverture et la réunion publique thématique électricité qui était commune avec le projet H2V Fos, la réunion publique thématique sur le cycle de l'eau qui était également commune au projet H2V Fos. Devant nous, ou aujourd'hui en tout cas, nous avons eu et nous remercions l'ensemble des participants, une visite du site qui a été organisée et qui a permis,

notamment en montant sur le Crassiers, de visualiser ce que serait l'implantation du projet GraviHY. Ce soir, la réunion publique thématique consacrée au milieu naturel. Nous aurons ensuite plusieurs rencontres de proximité, une sur le marché de Fos, une sur le marché d'Istres et une sur le parvis de la gare de Miramas, avant d'arriver à deux autres réunions thématiques, celle du 11 janvier qui sera consacrée à l'insertion du projet dans le territoire, avec les thématiques de l'emploi, des déplacements, de l'aménagement du territoire, du logement notamment. À cette occasion, et je le dis tout de suite, mais Madame Richard-Ferroudji le rappellera, à l'occasion des prochaines réunions, nous aurons la possibilité pour ceux qui le souhaitent de formaliser des alternatives au projet, qui seraient présentées lors de la réunion publique du 16 janvier, qui sera une réunion thématique consacrée également à la qualité de l'air, aux impacts environnementaux et à la gestion des risques industriels. En plus de cet ordre du jour, cela sera également consacré aux alternatives, s'il y a des porteurs, des personnes qui souhaitent porter à la connaissance de tous et débattre des alternatives qu'ils pourraient proposer au projet, comme le prévoient l'esprit et la règle de la Commission nationale du débat public.

Enfin, nous aurons la réunion publique de synthèse le 22 janvier, à Maison de la mer à Fos-sur-Mer, ce qui ne clôturera pas la concertation, qui se terminera le 31 janvier. Pour cette concertation, vous avez la possibilité de vous informer, mais également de vous exprimer et de déposer des avis, des contributions en ligne notamment, par mail, soit mail des garants, soit mail direct qui est à l'écran, soit même par courrier. Pour les corps constitués, les parties prenantes associatives, collectivités, syndicats ou autres qui souhaitent établir des cahiers d'acteurs, ils ont également la possibilité de le faire sans formalisme particulier. Mais des cahiers d'acteurs, vous en avez l'habitude, notamment lors des débats publics. Ceci a été le cas sur Fos-Salon. Il s'agira de formaliser votre avis sur le projet de manière un peu plus structurée.

Je passe la parole à Madame Richard-Ferroudji pour rappeler son rôle. Si vous le souhaitez, je vous laisse la petite télécommande pour passer les diapos.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante 00:07:36

Rapidement, puisque nous sommes deux garants. Je vous prie d'excuser Philippe Quevremont, qui a eu un empêchement ce soir, il n'a pas pu être présent. Enfin aujourd'hui d'ailleurs, ni à la visite ni ce soir. Le rôle des garants bien sûr est de veiller à garantir le droit à l'information et à la participation du public, qui est un droit constitutionnel par la loi. C'est également le fait de débattre dans le cadre de la concertation préalable des alternatives exprimées par la loi. Il est important que tout débat, toute discussion à la fois sur les alternatives, sur l'opportunité du projet aient leur place dans le cadre de la concertation préalable. Un temps est dédié pour cela. Toute personne qui souhaiterait proposer des alternatives ne doit pas hésiter à le faire, pour avoir un temps pour s'exprimer à ce sujet.

Dernier mot par rapport au rôle des garants. Je vois dans la salle, n'hésitez pas pour ceux qui auraient d'autres questions, par rapport au public, vous nous avez déjà vus plusieurs fois. C'est vraiment veiller à l'information et à la participation. Cette concertation est bien sûr spécifique dans le sens où elle s'est placée en articulation avec deux autres concertations sur deux autres projets industriels. Ceci a été dit, nous avons pu faire des réunions communes sur certains sujets avec le projet H2V, puis également un travail pour rassembler les informations et les impacts cumulés. En particulier sur le sujet de la biodiversité, qui est le sujet de ce soir et les questions d'évitement, de réduction et de compensation, des questions

qui remontent, qui viennent souvent du public et de dire au fond, quel impact cumulé des différents projets et quelle réflexion, comment nous pouvons compenser l'ensemble de ces impacts et avoir une perspective plus large. Dans les recommandations des garants pour la réunion de ce soir, il était bien que le public puisse avoir accès à une information la plus sincère, complète et intelligible possible sur ces différents sujets. C'est pour cela que nous avons recommandé d'avoir différents intervenants dans le port, pour parler à l'échelle de la zone industrialo-portuaire, mais également la DREAL, pour veiller à une bonne information du public sur ces différents sujets. Merci.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 00:10:03

Merci. Est-ce qu'il y a, sur ce sujet spécifique de la concertation ou du rôle des garants, des questions de la salle ? Je n'en vois. Je vous propose de passer à un rappel du projet GravithY, qui sera porté à deux voix par Monsieur Makhloufi et Madame Vieillefosse.

Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravithY 00:10:21

Bonjour à toutes et tous. Mes meilleurs vœux pour l'année 2024. Nous allons faire un rappel rapide du projet GravithY. Qu'est-ce que le projet GravithY ? Nous vous proposons de commencer directement par un film que nous repréciserons un tout petit peu après.

Visionnage d'un film.

Comme vous l'avez compris je pense, pour revenir assez succinctement au procédé qui a bien été détaillé, ce qu'il est important de retenir, c'est d'une part sur le projet GravithY, qu'il y a la production de l'hydrogène sur le site qui servira également dans l'usine de DRI. Le produit que GravithY sort, ce sont vraiment ces briquettes de fer réduit décarboné. GravithY ne produit pas de l'acier, mais va produire ce fer réduit décarboné qui ensuite, sera vendu à différents sidérurgistes en France notamment.

Sur les quelques chiffres clés qui ont également été évoqués, 500 emplois directs, jusqu'à 4 millions de tonnes de CO2 évitées chaque année, et une consommation d'électricité pour produire notamment l'hydrogène, mais également pour les procédés liés au DRI, de l'ordre de 1 gigawatt d'électricité consommée.

Les principaux jalons qui ont également été évoqués, mais nous sommes aujourd'hui dans la concertation préalable au projet, qui nous permet justement d'avoir ensuite le dépôt des autorisations environnementales envisagé mi 2024, pour avoir mi 2025 l'obtention de ces autorisations, et un démarrage de la construction au plus tôt fin 2025, et un démarrage des installations qui serait également au plus tôt fin 2027.

Voilà en ce qui concerne un peu les jalons principaux.

Par rapport à l'implantation, je laisserai Camel détailler.

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 00:16:24

Effectivement, quelques informations concernant l'implantation du projet, qui doit vous être familier au moins pour les personnes qui nous ont accompagnés lors de la visite.

Rappelons que nous sommes entrés lors de cette visite par le site d'AscoMétal, aciériste situé à proximité immédiate du site que l'usine GravithY utiliserait si le projet se réalisait. À proximité, de manière tout à fait adjacente, le projet porté par le maître d'ouvrage CARBON et au sud, encore une fois, le projet porté par le maître d'ouvrage H2V.

Cette relation de proximité très importante pour la faisabilité du projet, avec le terminal vrac de Carfos, le terminal portuaire minéralier, dont l'expertise est reconnue pour l'acheminement et la manutention de vrac. Cette nouvelle activité industrielle portée par GravithY permettrait de modifier de manière massive les activités portées par le port, avec une activité qui pourrait augmenter de près de 25 %. Pourquoi ? Parce que notre intrant, pour la production du DRI, c'est 3 millions de tonnes par an de minerais de fer apportés par voie maritime et 2 millions de tonnes par an de produits ferreux exportés par des voies les plus soucieuses de l'environnement, notamment la voie ferroviaire ou la voie maritime et fluviale, si des clients étaient intéressés par cette voie d'accès pour l'utilisation du produit.

Le site, qui fait aujourd'hui 74,6 hectares, qui est à la fois effectivement sur une empreinte foncière possession du groupe ASCOFIELD et aussi, cette empreinte foncière sur la partie est, qui est partie hors GPMM. Comme vous le verrez ultérieurement, l'état initial réalisé pour les analyses de milieu naturel a été réalisé sur un périmètre complet et même débordant le périmètre de GravithY.

Juste pour vous repositionner, nous étions ici sur ce petit endroit, nous allons dire sur cet espace qui n'appartient pas aux limites foncières de GravithY, qui est le Crassiers. C'est une grosse montagne sur laquelle nous sommes montés et qui nous a permis d'avoir cette vue hélicoptère sur le site.

Comme je le disais, la proximité avec le terminal vrac Carfos est très importante, ainsi que l'accès à des ressources humaines qualifiées dans la manutention du produit, qui sera acheminé par un convoyeur capoté du terminal vers le site de GravithY, avec un droit de passage sur les sites des projets H2V et CARBON, si les projets se réalisaient.

Encore une fois, nous avons maintenant une visite virtuelle. Le Crassiers, qui est hors des limites foncières du site GravithY, est issu des activités historiques du groupe AscoMétal, avec à proximité immédiate sur la partie nord de ce Crassiers le bâtiment électrolyseur, qui permet la production de l'hydrogène gaz réducteur nécessaire à la réduction du minerai de fer dans le réacteur de production de DRI. Nos collaborateurs entreraient par la partie nord du site, avec un parking situé ici, à proximité immédiate de la sous-station électrique qui permettra la conversion de tensions élevées ou de tensions appropriées pour l'opération d'électrolyse et pour les autres opérations de la balance d'usine.

Ici, le stockage de minerais de fer et de HBI. Le cœur de l'usine se situant ici, la tour DRI. Il est très important que vous puissiez visualiser les empreintes au sol de ces différents équipements, qui ne sont pas des empreintes au sol définitives, puisqu'elles devront être aussi le fruit d'analyses détaillées qui prendront en compte les impacts sur l'environnement, notamment les impacts sur la faune et la flore.

Enfin ici, des stations de gaz naturel et une torche utilisée de manière discontinue, une à deux fois par an estimé. Elle est présente lors de la purge des systèmes pour brûler l'hydrogène qui serait par exemple contenu dans les tuyauteries d'électrolyse, ou en cas de situation accidentelle. Il est estimé une opération d'une à deux fois par an pendant quelques minutes de cette torche.

Les usines de traitement des eaux sont situées ici, et une petite unité de traitement des eaux qui se situera ici. La bande convoyeuse arrive par la voie sud, comme je le disais tout à l'heure.

Jean-Baptiste ?

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:21:20

Merci pour cette présentation qui appelle peut-être des questions soit pour ceux qui n'avaient pas participé à d'autres réunions, soit pour ceux qui ont nourri de nouvelles questions suite à cette présentation. Monsieur Dalcol et ensuite, Monsieur Meunier. Nous allons prendre les questions une par une. Si vous pouvez apporter un micro à Monsieur Dalcol, s'il vous plaît.

Question#1 : M. Gilbert DALCOL, riverain et MCTB 00:21:49

Vous avez dit tout à l'heure qu'il y aurait 3 millions d'importations de produits et 2 millions de tonnes de production annuelle. Le delta de 1 million de tonnes, c'est quoi ?

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 00:22:02

Merci pour la question, Monsieur Dalcol. Le delta de masse est le produit de la réaction de réduction du minerai de fer en fer métallique, ce qu'est effectivement le DRI. Quelle est cette opération de réduction ? Le minerai de fer, c'est de l'oxyde de fer. C'est du fer avec des atomes d'oxygène. Cet oxygène, pour pouvoir former le fer métallique, nous allons le retirer. Pour retirer cet oxygène, nous allons le faire réagir avec de l'hydrogène pour produire de l'eau. Ce que nous pourrions appeler le bilan de matière, c'est 3 millions de tonnes de minerais de fer qui se transforment en 2 millions de tonnes de DRI, HBI, avec un excédant qui est l'eau coproduite pendant la réaction. L'eau est un coproduit de la réaction.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:22:53

Il y avait une question juste derrière. Monsieur Meunier, allez-y.

M. Romuald MEUNIER, président MCTB 00:22:56

Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Bonne année à tout le monde, à tous ceux à qui je n'ai pas pu le souhaiter.

Votre présentation amène plusieurs questions, notamment sur le terrain, sa qualification juridique et sur les conséquences que cela peut entraîner. Manifestement, une grande partie de votre terrain est sur une propriété ASCOFIELD, une petite partie sur la propriété du GPMM, ou gérée par le GPMM. Est-ce que vous êtes locataires ? Comment cela s'arrange, juridiquement, in fine pour dépolluer le site ? Est-ce que votre contrat de location ou votre

bail emphytéotique vous oblige à vous assurer pour une dépollution du site le moment venu ? C'est la première question que je voulais vous poser.

La deuxième concerne le nombre d'emplois. Vous revenez à nouveau sur 500 emplois directs et vous présentez sur votre tableau à l'entrée 3 000 emplois directs et indirects. Nous avons vu, au niveau du cumul des effets présentés par les différents porteurs de projets actuellement, que certains comptabilisent les emplois indirects à raison de 2 pour 1 emploi direct. Or, il semblerait que vous êtes à raison de 6 pour 1. 5x6, 30. 500 emplois, 3 000 emplois directs et indirects. Je voudrais comprendre. Ou certains maximisent les emplois créés par leur projet, ou certains les minimisent. Il faudrait que l'on comprenne et que l'on parle le même langage. Merci.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 00:24:55

Merci pour ces trois questions. Etes-vous locataire ? Qui a la dépollution à sa charge ? Quelle est l'explication, même si nous l'avons déjà abordée il me semble lors de la réunion précédente, du ratio entre emplois directs et indirects que vous affichez ?

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 00:25:13

Effectivement, concernant la première question, GravithY sera locataire des terrains qui porteront l'usine, avec deux contrats, deux baux distincts. L'un opéré avec le groupe ASCOFIELD et l'autre en discussion avec le GPMM, avec effectivement des termes qui sont confidentiels et différents, qui dépendent bien sûr de la nature du terrain et qui auront aussi des durées différentes, etc. Nous sommes locataires, première réponse.

En ce qui concerne la dépollution, il y a effectivement toujours aussi un principe pollueur payeur. Aujourd'hui, nous travaillons avec les différentes parties, et notamment notre co-maître d'ouvrage ASCOFIELD, mais aussi avec le GPMM pour identifier de manière plus précise les pollutions. Sachant que des travaux et des études ont été réalisés depuis très longtemps sur ce site. Nous échangeons avec ASCOFIELD depuis très longtemps sur le site. Des études de 2018 déjà avaient fait des échantillonnages pour identifier la nature des pollutions présentes sur la zone sud du terrain possédé par ASCOFIELD. Bien sûr, les termes aussi et le calendrier pour ces opérations de dépollution sont discutés de manière trilatérale avec les différentes parties prenantes.

Sur ces points-là, je peux me permettre de répondre de cette manière-là. Sur le ratio emplois directs, emplois indirects, vous avez raison : c'est une question que beaucoup de gens posent à juste titre. Il y a des ratios qui sont typiques entre les emplois directs et les emplois indirects. Pour pouvoir quantifier ces emplois indirects, nous nous sommes basés sur le retour d'expérience d'autres projets, notamment une usine en Suède qui est une usine intégrée et qui aujourd'hui, produit du DRI avec une usine qui utilise aussi un électrolyseur, et qui a aujourd'hui un an d'avance sur GravithY. Nous faisons du DRI marchand, nous nous arrêtons au DRI, ils font aussi de l'acier. En ce qui concerne les ratios emplois directs, emplois indirects, nous nous sommes basés sur ce retour d'expérience et sur le retour d'expérience des parties prenantes, des collaborateurs de GravithY, notamment notre directeur de projet qui a construit une usine identique en Algérie en 2017.

Les emplois directs sont le fruit d'une étude d'ingénierie qui a été réalisée, mandatée par GravithY et réalisée par le groupe IDOM, qui a été corroborée par différentes parties prenantes et aussi par différentes usines. Il n'est pas anormal d'avoir aussi des ratios d'emplois directs, indirects différents en fonction des industries. Il est aussi très important de pouvoir avancer dans les études pour confirmer ou infirmer cette information. C'est pour cela je pense qu'en accord aussi avec nos garants, nous avons décidé de ne plus trop mettre en avant ce chiffre d'emplois indirects tant qu'il n'est pas confirmé par des informations quantifiables.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 00:28:19

Est-ce qu'il y a d'autres questions relatives à la présentation du projet ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose de passer au cœur de la thématique de notre soirée avec la présentation par Monsieur Durand de l'état initial faune, flore, qui sera suivie par une première approche de GravithY sur les effets et mesures envisagées face aux enjeux identifiés dans cette étude d'état initial.

M. Guy DURAND, responsable d'agence de Naturalia 00:28:54

J'ai participé à l'élaboration notamment de l'état initial que je vais vous présenter ce soir, concernant une aire d'étude qui englobe la zone d'emprise du projet GravithY. Comme nous le verrons sur les cartes, nous avons une aire d'étude qui dépasse un peu la stricte emprise de la propriété ou de l'usine qui sera construite.

Dans un premier temps, vous dire que le secteur qui a été pris en compte dans le cadre de cette étude environnementale s'inscrit dans un contexte écologique qui est très riche, même si le site en lui-même n'est pas inscrit à l'intérieur de périmètres écologiques très nombreux ou très variés. Par contre, nous sommes tout de même dans un secteur géographique et biogéographique du département des Bouches du Rhône qui comprend de nombreux périmètres en jeu, comme nous pouvons le voir sur les cartes. Nous nous retrouvons à l'interface entre des milieux marins, des milieux steppiques, avec la Crau, des milieux plus ou moins saumâtres avec la Camargue et des milieux plus d'eau douce avec l'Etang de Berre par exemple. Nous sommes au carrefour un peu de toutes ces entités écologiques et biogéographiques qui font que nous sommes en présence d'un espace dans lequel la biodiversité est bien représentée, qu'il convient d'étudier de manière très précise afin de mettre en évidence l'intégralité des enjeux présents, aussi bien d'un point de vue patrimonial que d'un point de vue réglementaire avec les espèces protégées que nous pourrions y trouver.

Ici, un peu le détail méthodologique de l'étude environnementale qui a été menée. À savoir, sur la droite, une carte qui représente un peu l'aire d'étude élargie dont je vous parlais un peu plus avant, qui reprend les différentes campagnes d'inventaires qui ont été menées. Comme vous pouvez le lire, deux grosses campagnes d'inventaires ont été effectuées depuis 2018, entre 2018 et 2019, sur une année. Puis un petit complément en mars 2020, car nous voulions préciser certains enjeux notamment floristiques. Une campagne réduite, ciblée sur certaines espèces. Puis dans le cadre de la prise en compte un peu plus large de l'espace, et

notamment pour aller jusqu'à la darse sur le terrain du GPMM, un complément d'inventaire qui a été mené entre mars et septembre 2021.

Tout ceci intéresse les différents groupes de vertébrés et d'invertébrés classiquement expertisés dans le cadre de ces procédures réglementaires, notamment. Dans le détail, nous avons des experts qui se sont rendus sur site aux meilleures périodes de l'année pour diagnostiquer la présence des espèces floristiques, pour effectuer un relevé des différents habitats et formations végétales présentes. Une expertise ciblée sur les zones humides, et puis après nos différents experts faunisticiens se sont intéressés à tous les cortèges habituels composés des oiseaux, les amphibiens, les reptiles, les mammifères et également les insectes.

Dans le détail, je ne rentre pas évidemment dans l'intégralité de toute la couverture végétale du site, mais comme nous pouvons le voir, nous avons tout de même une mosaïque d'habitats assez bien représentés. Même si nous sommes sur un espace qui était originellement artificiel, qui est le fruit notamment des dépôts et des remblaiements successifs suite au creusement des darses, mais qui au fil du temps, se sont renaturées, revégétalisées, sur lesquelles des cortèges floristiques et faunistiques se sont progressivement installés. Aujourd'hui, certains ont pu le constater sur site, nous avons une importante colonisation par les ligneux et notamment les strates arbustives et légèrement arborées qui prennent le pas sur les formations beaucoup plus ouvertes et les terrains notamment entretenus par les lapins. Les tonsures, les pelouses et les quelques prés salés qui recouvraient le site de manière plus ample il y a encore quelques années.

Des habitats liés notamment aux directives européennes, avec des intérêts communautaires qui sont répertoriés, notamment les peuplements par exemple à peupliers blancs. Les expertises zones humides, comme nous pouvons le voir sur la carte centrale, montrent une couverture importante par ces formations végétales très particulières, avec une majorité du site qui est principalement composée de formations végétales liées à des milieux argyrophiles, voire aquatiques. Pour le détail, nous avons également effectué une campagne de sondages pédologiques, qui ont permis de déterminer de manière beaucoup plus précise les zones sur lesquelles il reste un doute et qui étaient potentiellement considérées comme des zones humides. Ceci a permis de trancher sur la nature des sols.

Concernant la flore, les différents relevés ont bien montré la présence d'un patrimoine floristique relativement remarquable. Comme nous le voyons sur les cartes, il y a des secteurs sur lesquels se concentrent les espèces protégées dans un premier temps. C'est une cartographie qui référence les espèces protégées sur site. Nous avons des noyaux d'espèces qui sont plus ou moins divers et étoffés en fonction de leurs affinités écologiques. Vous avez des espèces comme les austères qui par exemple, sont principalement dans les milieux aquatiques, puis vous avez une espèce comme le myosotis ténu par exemple qui est un peu l'espèce phare de la zone d'étude.

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 00:36:44

Je m'excuse de vous interrompre. Simplement aussi pour compléter votre propos et répondre à la question de Monsieur Dalcol. En ce qui concerne les frontières du site de GravithY, nous sommes bien sur les frontières en noir. Aujourd'hui, nous avons ces espèces remarquables, le myosotis pusilla notamment à proximité immédiate du Crassiers, ainsi que la statice de provence dans la partie sud. Mais ce que vous voyez le long de la robine et dans la

partie sud est situé sur le site du projet adjacent et non pas sur le site de GravithY. C'était simplement un petit complément.

M. Guy DURAND, responsable d'agence de Naturalia 00:37:24

C'est ce que je disais au début, c'est que notre aire d'étude d'un point de vue écologique dépasse l'emprise stricte du projet. Mais effectivement après, lorsqu'il s'agira d'évaluer les impacts directs ou indirects du projet, nous nous concentrerons effectivement sur les espèces qui sont à l'intérieur du trait noir, éventuellement aux abords sur les zones qui ne concernent pas d'autres projets. Mais il est vrai que d'un point de vue écologique, il est toujours demandé et intéressant de considérer les abords, aussi. Puisqu'en termes de fonctionnalités, les espèces ne sont pas limitées à des stations très précises.

Pour la faune également, un travail qui permet de référencer toutes les espèces présentes qui occupent le site, en distinguant entre les pointages d'espèces, les observations ponctuelles, mais également tous les habitats. La dimension fonctionnelle là aussi est relativement importante. Lorsqu'il s'agit de quantifier la perte d'un habitat pour une espèce, cela se fait sur la base d'une représentation cartographique, elle-même tirée d'une analyse écologique et sur la base notamment de la cartographie des habitats naturels.

Pour la faune, nous avons des enjeux relativement diversifiés aussi, mais qui présentent un intérêt conservatoire relativement modéré d'une certaine manière au sens où nous n'avons pas d'espèces phares et d'espèces emblématiques du territoire du Golfe de Fos, notamment. Nous avons quelques espèces d'invertébrés qui ne sont pas protégées par exemple, mais qui sont tout de même intéressantes d'un point de vue patrimonial. Chez les amphibiens, nous avons une espèce, la grenouille de Pérez, qui est bien représentée et qui est un peu l'enjeu batrachologique de la zone. Mais par exemple, le pélobate cultripède qui est l'espèce fréquemment citée et dûment recherchée par les herpétologues dans le cadre des projets d'aménagement n'a pas été contacté sur site, alors qu'elle y est par ailleurs sur le môle central. Il y a d'autres données plus au nord et une ancienne donnée au sud, notamment. Chez les oiseaux et les reptiles, nous sommes sur des cortèges assez classiques, qui là aussi dû notamment je pense à la fermeture progressive du milieu, écarte toutes les espèces à enjeux qui sont souvent liées aux milieux ouverts dans cette partie de la ZIP.

Ensuite, au point de vue des mammifères et notamment des chiroptères, outre la présence du lapin, il est vrai que nous avons un cortège de chiroptères qui est relativement intéressant, mais qui a une utilisation du site relativement « réduite », au sens où il n'y a pas de gîtes par exemple, il n'y a pas de concentrations, il n'y a pas de colonies présentes. Les individus contactés sont essentiellement là en alimentation et en transit, en déplacement entre diverses parties.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:40:51

Je vous passerai la parole tout à l'heure, Monsieur Dalcol. Il n'y a pas de souci. Continuez, Monsieur Durand.

M. Guy DURAND, responsable d'agence de Naturalia 00:40:56

Une fois que nous avons effectué tous ces relevés, toutes ces évaluations, nous sommes en capacité de par les niveaux d'enjeux de chacune de ces espèces et de chacun de ces taxons d'avoir une représentation un peu synthétique des enjeux présents. Ceci nous permet de visualiser l'importance spatiale des différents enjeux et ensuite, de le positionner comme nous pouvons le voir ici sur les emprises du projet. Nous pouvons le voir : du rouge, du rouge très foncé, du jaune, du orange en fonction des niveaux d'enjeux. C'est une première lecture, une première appréciation de la qualité écologique du site qui permet d'entamer un dialogue avec le maître d'ouvrage notamment dans l'évaluation des impacts. Puisqu'une fois que l'état initial est terminé, nous effectuons ce travail de confrontation ou de superposition des couches et de l'activité à venir, par rapport aux enjeux de milieu naturel présents.

Ce travail nous permet d'anticiper un peu sur les surfaces et les espèces qui, par rapport à la nature du projet, par rapport à la description qui en a été faite auparavant, nous permet d'avoir une première approche des impacts bruts. Je préciserai après pourquoi ici, nous parlons d'impact brut sur les enjeux sur les surfaces. À titre d'exemple, vous avez plusieurs dizaines d'hectares d'habitats qui seront touchés, puisque nous considérons que l'intégralité du site fera l'objet d'un rehaussement, d'un remblaiement pour échapper au risque de submersion marine notamment. Ce qui fait que de manière brute, l'intégralité du site devrait être altérée, détruit même en partie. Ce qui fait que nous nous retrouvons avec des surfaces qui sont importantes, aussi bien pour les habitats naturels, pour les zones humides, pour les stations de flore. Même si comme nous avons pu le voir tout à l'heure, le maximum des stations de flore n'est pas dans les emprises de GravithY, mais intéressent quand même une espèce à enjeu très fort, protégée, le fameux myosotis qui se retrouve au milieu de la zone d'emprise.

De la même manière pour la faune, l'intégralité du site fait à un moment ou à une autre partie du territoire fonctionnel d'une espèce. Nous nous retrouvons donc avec des quantités d'espaces fonctionnels altérés qui sont relativement importants, autour d'une cinquantaine d'hectares.

Une fois que nous avons évalué de manière brute ces impacts, sur la base d'un projet amené par le maître d'ouvrage, il y a tout un travail qui se met en place d'insertion et d'optimisation de ce projet. L'idée n'est pas forcément de rester sur des niveaux d'impact qui sont très importants pour les espèces ou les taxons considérés, mais c'est d'essayer d'intégrer au maximum le projet pour favoriser ou maintenir le maximum de biodiversité présente actuellement.

Ce travail, que nous pouvons appeler la séquence ERC, Eviter Réduire Compenser, dans un premier temps il y a deux séquences qui sont très importantes : l'évitement et la réduction. Ce travail d'évitement est actuellement en cours sur la base des informations que je vous donne ce soir. Lorsque nous avons identifié les secteurs où il y a les enjeux, les secteurs sur lesquels il risque d'y avoir des aménagements, qu'est-ce qu'il est possible de faire aujourd'hui pour diminuer, éviter certaines stations, éviter certains habitats aussi ? Ce travail d'optimisation est en cours de réalisation avec le maître d'ouvrage.

Le résultat de cette séquence de travail montrera en toute logique que l'évitement complet de tous les enjeux est impossible, vu qu'il y a des enjeux quasiment partout sur la zone. Il faut se lancer dans une seconde étape de réduction de ces impacts, là aussi pour réduire au maximum ce qui est réductible, et notamment d'agir sur des paramètres plus liés à la phase chantier du projet, notamment par exemple en jouant sur le calendrier des travaux ou en maîtrisant les emprises nécessaires au chantier pour éviter les débordements par exemple,

et d'aller détruire des milieux sur lesquels il n'y a pas d'aménagements projetés, par exemple.

Ce travail est aujourd'hui en cours de réalisation. Il doit en toute logique aboutir sur la détermination des impacts résiduels. Nous partons d'un impact brut, nous y appliquons des mesures d'évitement, de réduction. Puis nous aboutissons à l'évaluation d'un impact résiduel. Qu'est-ce qu'il reste à la fin, une fois que nous sommes partis de l'impact brut et que nous avons mis en place toute la séquence ER ? Qu'est-ce qu'il reste à la fin en termes d'impact ? Est-ce que les impacts sont significatifs, est-ce qu'ils ne le sont pas ? Est-ce qu'ils touchent des espèces protégées, est-ce qu'ils n'en touchent pas ? En fonction des conclusions, une séquence nouvelle s'ouvre, notamment si les effets résiduels sont significatifs. C'est-à-dire que nous devons démarrer une démarche de compensation, arriver à compenser la perte de tel ou tel habitat, de tel ou tel territoire fonctionnel, la disparition de telle ou telle espèce, par la mise en place de mesures de protection, de gestion, de réhabilitations de milieux qui viseraient au minimum à obtenir une équivalence en termes de compensation, voire même un gain de biodiversité. Il faudrait que la compensation amène davantage que ce que le projet détruit. C'est toute une dimension très importante de notre étude, du projet en cours, qu'il s'agira de mener une fois que les premières étapes d'évaluation auront été effectuées. Elles nécessiteront l'intervention et la concertation avec les acteurs locaux, et notamment le Grand Port Maritime. Ce travail nécessite de bien s'interroger sur la stratégie compensatoire à mener, de bien mesurer la cohérence écologique avec les sites qui seraient visés par la compensation, leur disponibilité, la plus-value environnementale sur lesquelles nous pouvons générer de l'additionnalité compensatoire. Toutes ces composantes font que le projet in fine peut être recevable et reçu par les services instructeurs, voire par d'autres instances qui d'une certaine manière, trancheront sur la recevabilité de la démarche.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 00:49:40

Merci Monsieur Durand. Je vous propose d'enchaîner comme prévu directement avec la première approche, même si nous n'en sommes évidemment pas à l'étude d'impact environnemental, mais la première approche de GravithY face à cet état initial que vous avez décrit avec beaucoup de pédagogie. Ensuite, nous passerons au temps de questions-réponses, puisque j'imagine que cette séquence amènera beaucoup de questions de la part du public.

Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravithY 00:50:110

Merci Jean-Baptiste. Par rapport à tout ce qui a été évoqué, au niveau de GravithY évidemment, nous sommes conscients des enjeux environnementaux, en particulier en termes de biodiversité, sur le terrain sur lequel nous sommes amenés à nous implanter. Nous avons vraiment cette approche en quatre temps qui a été évoquée, mais c'est déjà connaître, vraiment arriver à avoir un état des lieux extrêmement précis des choses, éviter tout ce que nous pouvons éviter. Notamment je pense à l'un des évitements principaux sur lequel je reviendrais : nous sommes finalement sur une optimisation foncière dès le début, et dès l'initiative du projet, qui permet en tant que tel d'éviter par une surface bien plus

limitée sur le projet. Il y a un certain nombre de mesures que nous avons d'ores et déjà prises. Un certain nombre d'autres mesures complémentaires sont à l'étude et pourront également être adoptées. En dernier recours, avec l'évitement et la réduction, nous voyons d'ores et déjà aujourd'hui que nous aurons également des besoins de compensation qui vous seront présentés et qui seront plus détaillés dans les études que nous sommes d'ores et déjà amenés à travailler en détail.

Sur l'état d'avancement, l'état initial vous a été présenté en détail, je ne reviens pas dessus. Il y a des études complémentaires, notamment sur les milieux marins, qui ont été lancées. Vous avez vu un état sur tout ce qui est biodiversité terrestre. La définition des premières mesures d'évitement et l'identification des études complémentaires à mener. Il reste encore un certain nombre de travaux à réaliser, à finaliser pour être en mesure de déposer nos demandes d'autorisation. Tout le travail sur la quantification des impacts, les mesures détaillées et complètes sur l'évitement, la réduction qui seront nécessaires et sur la compensation, nous avons encore un certain nombre d'échanges à avoir avec le GPMM qui vous présentera leur première vision sur les enjeux de compensation. Ce sont également des discussions en cours avec le GPMM.

Évitement, peut-être pour dézoomer un peu car nous n'en avons pas tant parlé que cela. La genèse de pourquoi nous nous sommes implantés là où nous sommes aujourd'hui. Il est important de rappeler qu'il y a une initiative OAZIP qui avait été lancée au niveau du port. Dans cette initiative, il y avait évidemment cette conscience que nous sommes dans un environnement extrêmement riche en termes de biodiversité. Mais c'est d'arriver à définir des zones qui seraient plus à industrialiser. Le môle central sur lequel Gravithy s'implante fait partie de ces zones qui ont été identifiées comme des zones plutôt à industrialiser, alors que d'autres zones à l'échelle de l'OAZIP qui seront présentées étaient à plus haute valeur environnementale, évidemment sont préservées. Je pense que c'est l'un des points clés.

Le deuxième point clé est aussi de rappeler ce que finalement que des usines de DRI en France aujourd'hui, il n'y en a pas encore. Si nous prenons une usine de DRI un peu classique, tel que celle que nous aurions dû faire avec notre DRI et notre hydrogène, nous aurions eu besoin sans aucune optimisation de 150 hectares. D'ailleurs, il y a un projet en Suède qui se fait dans un lieu où il y a moins je pense d'enjeux fonciers et de biodiversité, où ils ont vraiment eu besoin de ces 150 hectares, juste sur la partie électrolyse et DRI. Dès le début de la construction et de l'identification du terrain, nous avons vraiment réfléchi à avoir cette approche la plus compacte possible pour arriver à avoir cette surface de l'ordre de 70 hectares qui a vraiment été optimisée et réfléchie, y compris en termes d'usages à l'intérieur. Parce que ce ne sont pas juste des briques de LEGO où nous pouvons nous dire « Nous pouvons nous amuser à tout interchanger. Finalement, il n'y a aucun sens entre les différentes briques de l'usine. » C'est vraiment aussi à l'intérieur de l'usine, d'arriver à optimiser au maximum les processus. C'est encore un travail en train d'être mené.

Le deuxième point qui est clé, sur lequel nous continuons de travailler, sera évidemment dans le cadre de la définition du plan de l'usine, étant donné les enjeux de biodiversité, d'essayer de voir si nous pourrions encore, là où les zones sont les plus sensibles avec de la faune ou de la flore très importante, préserver certains endroits sur l'usine. À ce stade, nous n'identifions quand même pas des marges de manœuvre énormes. Dès lors que nous avons déjà fait toute l'optimisation foncière initiale, nous sommes déjà sur quelque chose de très compact. Nous avons quand même des enjeux d'exploitabilité de l'usine, mais aussi des enjeux importants pour vous et pour l'écosystème, qui est la maîtrise des risques industriels et également la maîtrise de la qualité de l'air, qui est évidemment un enjeu clé sur lequel

nous devons nous assurer que le design soit optimisé. C'est quelque chose sur lequel nous travaillons, pour voir si nous ne pourrions pas avoir des options.

Le dernier point qu'il reste serait de voir si nous pourrions éventuellement réduire, notamment sur la partie électrolyse, et essayer d'optimiser un peu plus les équipements pour essayer de limiter l'emprise au sol, pour permettre de voir ce qui serait encore possible en termes d'évitement.

Sur la réduction, je passe la parole à Camel.

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 00:55:56

Effectivement, une fois que nous avons écumé ces possibilités d'évitement et de maximiser notre potentiel d'évitement, nous essayons aussi de considérer comment réduire, il y a déjà une démarche qui a été empruntée par GravithY. Finalement, le premier élément est l'import de minerais de fer. Nous apportons près de 3 millions de tonnes par an de minerais de fer. Le fait de choisir un convoyeur aérien est déjà une méthode de réduction de l'impact sur la biodiversité et une possibilité potentiellement de maintenir une continuité écologique sous ce convoyeur aérien.

Il y a aussi réduire une approche sur l'électrolyseur. Nous avons déjà, dans notre modèle financier, pris le parti de produire exactement ce dont nous avons besoin. Il s'agit de minimiser la taille des électrolyseurs. Mais aussi, dans notre réflexion d'intégration de procédés, il s'agit de réduire potentiellement son empreinte au sol pour limiter les impacts sur la biodiversité. Dans notre processus d'intégration et de sélection des technologies, nous sélectionnons les technologies qui sont les plus compactes.

Pendant la phase de chantier, il y a différents éléments, notamment adapter notre calendrier sur les travaux de défrichement, essayer par exemple d'éviter les périodes de nidification pour réduire autant que possible l'impact sur la biodiversité. Puis finalement, vérifier que ce que nous avons dit, nous le suivons. Pourquoi pas, nous y réfléchissons avec les équipes, la mise en place d'une mission de coordination environnement pendant cette phase de travaux, avec GravithY en tant que maître d'ouvrage qui mandate un bureau extérieur qui permet de suivre la phase d'exécution et d'assister le maître d'œuvre, et de vérifier que les processus et que le cahier des charges en termes de préservation de la biodiversité est respecté pendant l'ensemble de la phase de travaux.

En termes d'études complémentaires, nous en parlons tout à l'heure, le fait aussi de minimiser les bruits de certaines fréquences et certaines biodiversités y sont très sensibles. Puis l'adaptation de l'éclairage du projet en phase chantier, pourquoi pas la mise en place aussi de balisages pendant la phase travaux pour aussi préserver ces îlots potentiels qui pourraient être isolés.

La compensation des effets résiduels. Une fois que nous avons évité, réduit au maximum, il faut aussi considérer ces effets résiduels et comment les compenser. Effectivement, cette interaction forte et cette relation que nous souhaitons intensifier avec le GPMM pour comprendre la façon dont nous pourrions mettre en place ce processus de compensation local en mettant en place des ratios et des principes conformes à l'instruction de la DREAL, pour pouvoir justement faire de cette compensation une compensation réussie.

Nous travaillons aussi sur des pistes qui sont peut-être extraréglementaires. Et pourquoi pas aussi l'établissement de partenariats scientifiques avec des partenaires locaux. Nous connaissons l'institut méditerranéen de la biodiversité qui se situe à Avignon et qui tient de

l'Université Aix Marseille, qui d'ores et déjà travaille sur des méthodes qui permettent de régénérer, et qui sont exploratoires, des processus de transplantation qui sont évoqués dans certaines approches de compensation. Nous l'avons vu par exemple dans certains projets à Ramatuelle, dans des environnements assez proches, dans des milieux sableux dans lesquels le myosotis par exemple prolifère assez facilement.

Voici, en restant aussi à l'écoute des associations environnementales. Ce n'est pas notre domaine d'expertise premier. Nous essayons de nous rapprocher des gens compétents, des assistances à maîtrise d'ouvrage, des associations pour profiter du retour d'expérience et essayer d'implémenter les bonnes pratiques au mieux et pour préserver la biodiversité, qui est pour nous un élément primordial.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:00:12

Merci beaucoup pour cette double présentation. Nous allons repasser la parole à la salle. Juste avant de vous passer la parole, je regarde si d'autres mains que la vôtre se lèvent. Nous allons passer la parole, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, à Monsieur. Puis ensuite, je vous passe la parole.

Question#2 : Mathieu CORRIEZ, CARFOS 01:00:30

Merci. Je suis spécialiste des manutentions vrac solide dans le bassin ouest. J'aurais une question concernant le remblaiement et la surélévation du site qui ont été évoqués. Est-ce que vous connaissez à l'heure actuelle la volumétrie concernée par ce rehaussement ? Connaissez-vous l'origine éventuelle de ces matériaux qui seront apportés au site ?

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:01:04

Merci pour cette question, qui a déjà été posée lors de la visite terrain, mais nous allons pouvoir la partager collectivement.

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 01:01:11

Je sais que nous avons le chiffre.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:01:14

Peut-être rappeler la hauteur de remblaiement attendue ?

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 01:01:16

La hauteur de remblaiement est de 2,40 mètres, afin d'éviter le risque NGF, pour éviter le risque de submersion. Effectivement, lors de notre travail préalable dans le cadre de la coordination entre projets demandée par la CNDP, l'ensemble des projets du môle central, notamment les projets CARBON, GravithY et H2V ont quantifié en première approche les volumes de remblais. Cette information est disponible sur le site internet.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:01:43

Tout à fait, il y a une page dédiée aux effets cumulés des trois projets, avec le volume de remblaiement pour chacun des trois projets.

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 01:01:48

Exactement. Je préfère malheureusement vous renvoyer vers cette information plutôt que de vous la donner directement, à moins qu'Alice la retrouve tout de suite.

Cela me permet de passer à la deuxième question, qui concerne l'origine des remblais, qui doivent satisfaire à des caractéristiques bien précises en termes d'intégrité structurelle, en termes de caractéristiques physico-chimiques. Nous en discussions, il y avait la question de Monsieur Dalcol qui nous parlait de scories. Tout de suite, mon directeur de projet m'a dit « Surtout pas, parce qu'il y a du chrome, etc. Cela pourrait impliquer des problèmes de lixiviation et de pollution souterraine. Un vrai travail est mis en place au sein de nos équipes pour quantifier et qualifier la nature de ces remblais. Nous réfléchissons aussi avec nos assistances à maîtrise d'ouvrage pour profiter des remblais qui sont situés à proximité. Pourquoi pas utiliser des services maritimes pour pouvoir apporter ces remblais, d'un environnement qui serait bien sûr toujours en circuit court.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:02:52

Nous répondrons tout à l'heure à la question, dès que nous aurons la réponse. Je passe la parole à Monsieur Dalcol, qui avait levé la main pour sa deuxième question.

Question#3 : M. Gilbert DALCOL, riverain et MCTB 01:02:58

Je vous remercie. Il faudra également spécifier que ce n'est pas 2,40 mètres par rapport au niveau du sol actuel, mais au niveau de la mer. Vous êtes à environ 1,80 mètre du niveau de l'eau.

Je reviens sur l'environnement. Nous avons pu constater sur place qu'il y avait beaucoup de tamaris. Nous avons pu voir qu'il y avait des passages de sangliers, des crottes de lapin, des fientes d'oiseaux, nous avons vu des oiseaux, il y a des chauves-souris. Tout ceci constitue un ensemble. Vous parlez d'entre 30 et 50 hectares de compensation. Il ne faut pas oublier que l'entreprise, quand elle se met sur un site, avec l'emplacement qu'elle prend, elle fait fuir davantage le gibier aux alentours.

Je voudrais savoir, ces compensations de terrain, si elles seront faites sur la commune de Fos. Le gibier sera condamné.

Je vous avais posé une question lors du stockage des minerais sur votre site. Vous m'aviez dit « Ce n'est pas fait dans un merlon, la cuvette n'est pas étanche. » Ceci est fait dans la nature avec des pare-vent. Je reviens là-dessus. Pourquoi ? Le minerai est chargé en fer. Les infiltrations d'eaux pluviales qu'il y a, nous serons assujettis à davantage de fortes précipitations. Cette eau chargée en fer ira dans la nappe phréatique, qui rentrera directement en mer. Le milieu marin est également en danger. C'est une autre chose.

Vous devez payer une taxe si le site fermait. Vous ne l'avez pas précisé. Vous avez une taxe obligatoire pour remettre le lieu dans l'état où vous l'avez trouvé. Merci.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:05:19

Merci, trois thématiques si ce n'est trois questions : la localisation des compensations sera-t-elle sur la commune de Fos ? Même si nous aborderons le sujet des compensations lors de l'intervention du GPMM et de la DREAL, juste après. GravithY pourra faire un premier temps de réponse. Le risque d'infiltration d'eau et finalement de l'utilisation évoquée, et le risque d'impact des minerais de fer stockés sur la nappe phréatique, et le sujet de la remise en état des obligations de l'industriel par rapport à cette remise en état.

Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravithY 01:05:49

Tout d'abord sur la question des remblais, on nous a soufflé gentiment la réponse sur le site internet, merci. C'est 300 000 mètres cubes en termes de remblais estimés pour GravithY, sachant qu'il y a les deux autres projets adjacents qui sont confrontés à la même situation. Sur le site de la CNDP, vous avez les cumuls avec les chiffres disponibles et sur les différents sujets.

Par rapport à votre question sur la remise en état, ce qui est évident en termes de remise en état, et comme l'indiquait tout à l'heure Camel, l'industriel doit intégralement dépolluer à la fin de son activité. C'est évidemment quelque chose d'essentiel pour lequel nous nous assurerons dans toute l'organisation financière du projet. Cela fait partie des points clés pour nous assurer qu'il n'y a pas de pollution à la fin de vie de l'usine. Même si à vrai dire, tout cela est lointain. Mais ce sont quand même des choses et des sujets sur lesquels nous passons beaucoup de temps pour nous assurer que ce soit bien fait.

Par rapport au point sur les compensations locales, notre idée est vraiment de chercher à ce que ce soit le plus local possible mais après, dans la faisabilité de la restauration des habitats qui seront détruits. C'est un travail qu'il reste à mener aussi avec les services de l'État d'une part, pour bien quantifier ce qui sera détruit et les fameux ratios. L'idée est bien de compenser et d'aller au-delà de la destruction avec des ratios plus importants, et d'avoir des terrains. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes en échange avec le GPMM, qui est un acteur très local. L'idée étant d'essayer de faire en sorte que ces terrains soient à proximité la plus locale possible. J'ignore si nous pouvons être certains en termes de limites géographiques que ce sera sur la commune de Fos. En tout cas, nous allons chercher au maximum à être le plus proche. C'est aussi de toute manière l'enjeu sur les espèces protégées, c'est qu'elles puissent être dans des milieux sur lesquels elles soient en mesure

de s'épanouir, et donc d'être sur des zones à caractéristiques assez identiques et à proximité.

Passons sur les eaux.

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 01:08:09

Je vais prendre la question. C'est une question que nous nous posons également, naturellement. Aujourd'hui, dans l'état de nos réflexions et compte tenu du retour d'expérience qui est global, l'usine de GravithY présente beaucoup d'innovations. Mais le stockage du minerai de fer n'en est pas une. Dans l'ensemble des aciéries que vous trouverez en France, elle stocke aujourd'hui du minerai de fer dans différentes conditions. Ce qui est considéré dans l'état des études, c'est un stockage à même le sol avec du géotextile et des piles qui ont une taille bien définie. Cette dimension et ce profil de piles sont faits aussi pour éviter le ruissellement de l'eau et la pénétration de l'eau. Bien sûr, le processus de lixiviation est réel.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous prononcer de manière définitive sur la nature du soutien du minerai de fer au sol, puisqu'en premier lieu, nous devons déterminer l'ensemble des charges des différentes structures qui seront imposées. Pourquoi ? En premier lieu, il faut savoir qu'il y a déjà une étude géotechnique du sol qui a été réalisée. La qualification du sol est connue. Nous connaissons d'une certaine manière sur le sol qui sera sur le site de GravithY la perméabilité du sol et sa capacité à accepter les infiltrations. À partir de ce sol, il y aura ensuite des remblais. Le remblai sera lui aussi choisi pour répondre à des fonctions. L'une des fonctions sera d'éviter de maximiser l'imperméabilisation et la pénétration des différents composés dans le sol. Ensuite, il y aura les fondations sur les différents équipements. Potentiellement, il y aura encore un rehaussement.

Il faut tout un ensemble d'études mécaniques en tout premier lieu pour pouvoir définir de manière définitive quelle sera la façon dont seront stockés les minerais de fer. Mais aujourd'hui, compte tenu du retour d'expérience global, le minerai de fer est stocké à même le sol. Mais s'il s'avère que les études de qualité de sol impliquent que le sol n'est pas assez solide et que les infiltrations pourraient provoquer une contamination des eaux souterraines, alors bien sûr, une dalle par exemple serait positionnée de manière intermédiaire pour éviter cette pollution, qui est bien sûr indésirable.

Je comprends le questionnement. Aujourd'hui, je peux vous présenter ce qui est considéré de manière raisonnable, dans la mesure où aucune pollution ne serait induite par ce stockage. Mais le cas échéant, au fur et à mesure des études qui avanceraient, si ces effets indésirables étaient pressentis grâce aux études, alors bien sûr des mesures seraient prises pour pouvoir l'éviter complètement. La lixiviation et la pollution des eaux souterraines sont inacceptables.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:11:04

Merci Monsieur. Je fais le même exercice que pour Monsieur Dalcol. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres mains qui se lèvent en dehors de Monsieur Dalcol et de Monsieur Meunier ? Ce n'est pas le cas. Monsieur Meunier, je vous repasse la parole.

Question#3 : M. Romuald MEUNIER, président MCTB 01:11:23

Merci. Vous avez raison de faire cet exercice à chaque fois, parce que je suis prêt à laisser la place à quiconque voudrait poser des questions. Ce serait avec grand plaisir que je les entendrais.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:11:36

Fort aimable. C'est un appel collectif aux questions du public.

Question#3 : M. Romuald MEUNIER, président MCTB 01:11:40

Oui, vraiment. La stratégie de compensation est très importante. Nous l'avons évoquée dans d'autres projets, sûrement avec vous dans d'autres réunions. Nous souhaitons que cela reste le plus local possible. Nous serons vraiment très attentifs à cette situation. Il faut que les nuisances qui sont apportées à Fos amènent quelques avantages à Fos. Nous sommes vraiment très attentifs à cela.

Sur les ruissellements liés à votre stockage, il n'y a pas que la solution de la dalle. Il y a aussi une autre solution, qui est de couvrir, tout dépend la hauteur et les volumes de stockage que vous envisagez. Pour cela, nous n'avons pas de précisions sur le volume que cela représente, la hauteur que cela représente. Cela nous aiderait, si nous avions cette réponse, à entrevoir les solutions pour réduire au maximum les ruissellements qu'il pourrait y avoir sur ces stockages.

Puis un autre point concernant la disparition de la végétation à partir du remblaiement que vous allez faire. Nous n'avons vu nulle part de programme de replantation. Il nous semble nécessaire que vous envisagiez, sur les terres qui resteront disponibles, quoi que j'ai l'impression d'après votre présentation qu'il y en a peu... vous avez maximisé les mètres carrés loués pour que cela représente au maximum l'artificialisation de votre site. Toutefois, il restera sûrement des terres qui ne seront pas artificialisées. Dans ce cas-là, il faut envisager un programme de replantation. Nous voudrions avoir des explications à ce sujet-là. Merci.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:13:44

Merci. Une question très précise sur la forme des piles des endroits de stockage : hauteur, largeur, longueur qui pourraient être évoquées, le second sujet qui sera peut-être abordé par le GPMF sur les capacités de mesures de compensation le plus locales possible. Puis le programme de replantation qui est aussi lié au sujet de la compensation qui sera également présenté dans le troisième temps de la réunion.

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 01:14:26

Je vais commencer. Sur les piles, c'est effectivement un point qui avait été mentionné pendant la visite, mais c'est bien de le répéter. Il y aura trois piles.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:14:38

Nous avons micro qui fait du bruit, mais nous ne savons pas lequel. Pour tous ceux qui ont un micro, ne le touchez pas. Une pile est un tas.

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 01:14:44

C'est un empilement de minerais de fer. Nous allons mettre le minerai de fer sur des surfaces, qui représentent environ 250 mètres de long, 25 mètres de large. Les piles sont à peu près de 8 mètres. Pourquoi ? Justement pour éviter qu'il y ait de l'envol ou des pertes. Il faut un angle particulier dans cette pile. Il y aura deux piles de minerais de fer et ensuite, il y aura une pile de HBI. Les piles, c'est cela. Ce sont des tas. Ensuite, il y a des convoyeurs qui sont ici, des reclaimers. En anglais, ce sont des machines à godets qui viennent récupérer le minerai de fer pour le déposer sur les convoyeurs. Ensuite ce convoyeur, qui est aussi capoté est acheminé vers la tour de DRI. Chacune de ces piles fait environ 20, 25 mètres de large, environ 200, 250 mètres de long et 8 mètres de haut. Hormis la pile de DRI froids, qui ferait 3 mètres de haut. Nous sommes sur des hauteurs qui sont modérées.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:15:22

Pouvez-vous répéter doucement les chiffres ?

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 01:15:24

Pour la pile de minerais de fer, nous sommes sur 20 à 25 mètres de large, 200 à 250 mètres de long et 8 mètres de haut. Sur le DRI froid, nous sommes sur des piles de longueur et de largeur assez identiques, avec une hauteur de 3 mètres.

Peut-être pour répondre aux autres questions, sur la question de la replantation, Alice le mentionnait, notre ambition est quand même dans notre phase d'évitement d'éviter au maximum les espèces notamment à enjeux forts qui seraient préservées et aussi balisées, afin d'être maintenues. Aujourd'hui, nous sommes sur un taux d'artificialisation de 93 %, toujours dans cette volonté de minimisation des impacts. Le cas échéant, et c'est assez commun, il y a la volonté de replanter au maximum s'il y a des espaces qui restent disponibles à proximité des îlots préservés. Mais notre enjeu prioritaire, compte tenu de l'artificialisation, le vrai point pour nous est de savoir ce que nous pourrions préserver, que nous reconnaissons aussi comme à enjeu très fort, notamment local. Le myosotis pusilla qui a cet enjeu local très fort, car il pousse quasiment exclusivement dans la région méditerranéenne. C'est notre volonté.

Veux-tu répondre sur la compensation ?

Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravithY 01:17:33

Juste pour compléter, notre compréhension est qu'en tant que tel, transplanter des plantes n'est pas forcément considéré ni comme une réduction ni comme un évitement. Nous ne sommes pas certains que cela va fonctionner, donc ce n'est pas juste de le déplacer. C'est pour cela que ce sont des mesures additionnelles que nous envisageons, car cela nous semble être du bon sens, sur lesquelles nous souhaitons nous appuyer avec des acteurs académiques pour que ce soit fait dans les meilleures conditions possible. C'est vraiment l'idée initiale.

Sur la compensation, comme nous l'avions indiqué, notre volonté est qu'elle soit la plus locale possible, tout en étant faisable. C'est quelque chose sur lequel nous travaillons activement. Nous continuerons de le faire.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:18:21

Je pense que pour toutes les questions qui relèvent de la compensation, nous passerons ensuite la parole au GPM et à la DREAL, qui auront aussi cette approche-là. Monsieur Dalcol, je vous passe la parole.

Question#5 : M. Gilbert DALCOL, riverain et MCTB 01:18:35

Merci. Pouvez-vous remettre la photo d'avant, sur le stockage des trois silos ? Vous avez dit qu'ils font 8 mètres de haut et que ce sera transporté par des chargeurs, d'après ce que j'ai compris. Qui dit chargeurs dit émanation de poussières. Il y aura donc davantage de poussières. C'est une usine moderne que vous voulez faire. Je ne comprends pas que vous n'ayez pas prévu un projet, de mettre un système autre que de transporter par des engins, de mettre des vis sans fin qui pourraient amener la matière première directement à l'unité de traitement. Ceci éviterait davantage de poussières et engendrerait une protection de l'environnement.

Est-ce que vous avez fait une étude là-dessus ? Restez-vous sur ce projet définitif, de transport ?

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 01:19:30

Nous sommes sur des volumes extrêmement importants. Pour vous donner des chiffres, nous produisons environ 250 tonnes de DRI par heure. Cela signifie que nous devons acheminer sur la tour DRI environ 350, 400 tonnes de minerais de fer. Le reclaimer, le chargeur est également positionné comme une vis sans fin le long du convoyeur. Il dépose au fur et à mesure du convoyeur. C'est plutôt l'approche que nous aurons pour traiter la pile qui permettra de minimiser la poussière, plutôt que de remplacer le chargeur. En traitant de manière intéressante, de manière audacieuse le minerai de fer, notamment avec des biopolymères, notamment avec des solutions qui permettront de stabiliser et de créer une petite croûte légère et fine à la surface du minerai de fer, avec des produits dédiés, cela

permet aux chargeurs d'aller taper la pile et de récupérer une forme stabilisée du minerai de fer. Pour minimiser les émanations de poussières qui sont liées au prélèvement du minerai de fer, nous travaillons plus sur la pile que sur le remplacement du chargeur, qui est impossible à remplacer compte tenu de la taille et des besoins associés à ces usines.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:20:48

Merci. Je vous en prie, une question de Monsieur. Nous vous apportons un micro.

Question#7 : M. PARIGI, retraité 01:21:02

Vous avez parlé de piles de DRI froids. Elles ne sont pas couvertes, si j'ai bien compris ?

M. Camel MAKHLOUFI, GravithY 01:21:13

Ceci est toujours à l'étude. Pour pouvoir expliquer de manière très claire le fond de la question, le DRI froid a une capacité d'auto-inflammation. Si nous le mettons directement au contact de l'eau, il y a un processus de réoxydation qui peut se faire avec un réchauffement très fort et très rapide, qui peut provoquer une flamme. Pour éviter ce processus, nous passons ce DRI froid dans des silos de passivation qui sont ici. Ils passeront entre 24 et 72 heures dans des silos de passivation qui créeront une fine couche autour du DRI froid et permettre de le stabiliser. Plus nous il passe de temps dans le silo de passivation, plus ce risque d'auto-inflammation diminue, jusqu'à disparaître. Ce n'est pas définitif. Nous étudions aussi pour la pile de DRI froids la possibilité de capoter. C'est aussi quelque chose que nous considérons, mais pour le DRI froid exclusivement.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 01:22:16

Merci pour cette question précise et pour cette réponse précise. Nous allons passer la parole au Grand Port Maritime de Marseille Fos, pour présenter la démarche OAZIP et l'état d'avancement du schéma directeur du patrimoine naturel. Ensuite, nous passerons la parole aux représentants de la DREAL, qui présenteront la démarche ERC territorialisée spécifique à la DREAL PACA et à la Plaine de Crau.

Mme Anastasia TOUATI, Grand Port Maritime de Marseille 01:22:46

Merci beaucoup, bonsoir à toutes et à tous. Je vous présente également mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Je suis arrivée au GPMM le 1^{er} septembre 2023, fraîchement arrivée. Je suis directrice de la valorisation du patrimoine et de l'innovation au GPMM. C'est une direction qui a deux pôles principaux. Il y a le pôle foncier, qui s'occupe de tout ce qui est conventions domaniales, nous avons aussi une mission de gestion des conventions de terminaux. Ensuite, nous avons

toute la partie aménagement, qui va notamment préparer les aménagements pour l'implantation de ces grands projets industriels tant attendus.

Voici en quelques mots pour la direction que je pilote au GPMM. Dans la direction de l'aménagement, il y a 3 sous-pôles. Le service aménagement, qui est en relation directe avec les porteurs de projets pour notamment leurs besoins. Nous avons parlé d'une bande convoyeuse, cela nous occupe assez pour ce qui est de GravithY. Nous avons un service action territoriale qui est en lien avec les acteurs locaux pour tout ce qui est documents de planification supra, notamment le SCOT, les PLU. Nous avons ce service qui s'occupe des échanges avec les acteurs du territoire. Puis nous avons un service environnement qui est piloté par Jérémie Clément, qui malheureusement n'a pas pu être présent aujourd'hui, il est en congés bien mérités. Je le remplace pour cette présentation. Je vous demande toute votre indulgence, car je ne maîtrise pas aussi bien que lui le sujet d'aujourd'hui. Mais je vais faire tous les efforts pour vous présenter les grands principes de l'accompagnement du GPMM auprès des porteurs de projets pour la préservation de la biodiversité. Je ferais aussi tous les efforts pour répondre à vos questions. Si je n'ai pas la réponse, bien sûr nous pourrions répondre ultérieurement. Je crois qu'il y a un espace dédié sur le site internet. Nous ne manquerons pas d'y répondre précisément.

Je souhaitais commencer cette intervention, je crois que cela a déjà été mentionné, en répétant que le port s'est doté d'un outil qui selon moi, est assez précieux pour la préservation des espaces naturels : les OAZIP, Orientations d'Aménagement de la Zone Industriale-portuaire. Pourquoi est-ce un instrument important ? Parce que c'est un exercice qui a véritablement permis de planifier à la fois la vocation des espaces pour l'accueil de projets, notamment industriels, mais aussi d'identifier les espaces que nous allons préserver. Il y a vraiment ces deux pendants-là dans les OAZIP, et en particulier le SDPN sur lequel je vais revenir.

Les OAZIP définissent ces grandes orientations d'aménagement. Elles définissent un peu plus précisément la vocation de certains espaces, et notamment savoir si nous allons accueillir à tel endroit des projets de réindustrialisation, de transition énergétique, des projets qui concerneront plus la logistique. C'est un projet qui est collectif et partagé. Je regarde mes voisins de gauche. C'est un projet qui a été largement copiloté par le GPMM mais aussi par l'État, la région, la métropole. Aujourd'hui, il nous sert véritablement d'outil d'aide à la décision pour planifier ces aménagements et en quelque sorte pour décider des implantations qu'il y aura sur le territoire du Grand Port Maritime de Marseille.

C'est également un outil qui essaye de concilier différents enjeux. Il y a bien sûr la question du développement économique local, mais également la préservation et le maintien de la biodiversité qui est assez riche, nous l'avons mentionné à de multiples reprises. Les OAZIP prennent en compte de manière assez importante cet enjeu-là. Puis il y a un enjeu qui revient ces derniers temps un peu sur le devant de la scène, qui est la question de la densification. Nous ne pouvons plus nous permettre d'étaler les constructions. Je crois que le projet GravithY en est une illustration. Nous essayons vraiment d'artificialiser le moins possible au juste besoin que nous avons des implantations industrielles. C'est un principe qui est assez fort dans les OAZIP.

La dernière chose est que pour ce maintien de la biodiversité, préservation des espaces naturels qui accueillent cette biodiversité, le Grand Port Maritime de Marseille s'est doté d'un schéma directeur du patrimoine naturel, encore une fois copiloté et largement animé, conseillé par les services de l'État et par les acteurs territoriaux. L'objectif étant justement d'avoir une véritable hiérarchisation, évaluation des enjeux de protection de la biodiversité

sur le territoire du GPM. C'est un outil qui est assez puissant, puisqu'il permet non plus de considérer la préservation de la biodiversité à l'échelle de chaque projet, mais bien d'intégrer une vision globale, territoriale de la préservation de la biodiversité avec une attention particulière au maintien des corridors écologiques. C'est ce que permet ce SDPN sur lequel je reviendrai.

Aujourd'hui, la richesse du SDPN est de pouvoir apporter une amélioration de la politique globale d'intégration de la biodiversité. Encore une fois, c'est de ne pas prendre en compte cette biodiversité à l'échelle d'une parcelle, à l'échelle d'un projet, mais bien à l'échelle d'un territoire. L'idée est également d'actualiser la politique d'aménagement de la ZIP de Fos. Nous intégrons véritablement à la fois la stratégie d'aménagement avec la stratégie de protection de la biodiversité. L'idée est également d'en faire un outil d'aide à la décision. Lorsqu'un prospect se présente, c'est vraiment d'anticiper les impacts potentiels, avant même de commencer à discuter avec certains projets. Je pense que c'est aussi une démarche qui est riche, qui n'est pas sans poser des difficultés, puisque nous nous heurtons parfois à la réalité de devoir ou pas accueillir des projets. Et pourtant, nous avons aujourd'hui cet outil. C'est une force pour le GPM. C'est-à-dire que nous regardons ce que nous avons décidé ensemble, collectivement, en termes de vocation des espaces. Cela nous aide véritablement à planifier, organiser les implantations des projets qui doivent être positionnés sur le territoire du GPM.

Enfin, l'idée est également d'avoir une amélioration de la séquence Eviter, Réduire, Compenser. Puisqu'au-delà de cette séquence qui doit être appliquée à l'échelle de chaque projet, l'idée est bien d'avoir tout d'abord une vision globale sur le territoire de la ZIP. Les OAZIP ont appliqué cette séquence, nous allons le voir sur la carte suivante. En réalité, nous essayons de concentrer les implantations industrielles sur les territoires qui ont le moins d'enjeux, le moins d'impact possible pour la biodiversité.

Je ne vais pas revenir sur la caractérisation de la zone dans laquelle nous nous trouvons. Je crois que vous avez fait une visite de terrain cet après-midi et le représentant de Naturalia est bien plus doué que moi pour faire cet exercice, mais peut-être juste rappeler qu'effectivement, c'est quand même une zone qui est très riche, au croisement entre des fleuves, étangs, canaux, zones humides, bien sûr au bord de la mer. Entre Camargue et Crau, qui sont des espaces naturels remarquables, qui se situent sur des routes migratoires méditerranéennes pour de nombreuses espèces, avec plus de 300 espèces animales vertébrées visibles et près de 400 espèces végétales. Nous en remettons une couche pour dire qu'effectivement, cela reste des espaces très riches du point de vue de la biodiversité, qui nous imposent de considérer tout ce que nous pouvons faire pour éviter, réduire et compenser les impacts des projets accueillis.

Au-delà des OAZIP, en réalité le GPM mène une politique d'action pour la biodiversité depuis plus de 15 ans. Puisque depuis 2007, nous avons plus de 3 000 hectares d'espaces naturels préservés, dont 2 600 hectares qui sont sous des plans de gestion des espaces naturels, plans de gestion qui sont directement gérés et dont les actions pour la gestion de ces espaces naturels sont directement mises en œuvre par les équipes du GPM, et notamment par une équipe interne de gardes gestionnaires que nous avons au sein du service environnement.

Le GPM est le troisième gestionnaire d'espaces naturels du secteur Crau, Camargue. Ce rôle nous oblige à avoir une rigueur dans la gestion de ces espaces naturels et de nous entourer des meilleurs conseils et professionnels pour faire ce travail.

Dans le cadre de la démarche des OAZIP, nous appliquons au niveau territorial et au niveau de l'ensemble de la zone de la ZIP la séquence Eviter Réduire. Pour la compensation, c'est vraiment ensuite à l'échelle des projets. Nous y reviendrons. L'évitement constitue le premier principe de cette séquence et le pilier pour vraiment préserver, renforcer les espaces naturels qui accueillent une biodiversité à enjeu de faible à très fort, comme nous avons pu le voir dans la présentation de Naturalia.

Le principe au niveau du SDPN est bien sûr d'éviter les enjeux les plus forts, de préserver les continuités écologiques vers les darses et d'intégrer les espaces préservés des zones de projets.

Avec la démarche des OAZIP et du SDPN, nous avons dégagé 1 800 hectares supplémentaires d'espaces naturels qui seront préservés. Nous arrivons à près de la moitié de la superficie totale de la ZIP qui est aujourd'hui préservée et qui peut servir notamment de territoire pour les actions, pour certaines actions de compensation. Je ne m'aventure pas trop, nous y reviendrons, mais sur la compensation, cela dépendra des résultats des études spécifiques du projet GravithY sur les impacts du projet, notamment de destruction. L'évitement possible est très réduit. En fonction de ces résultats, l'idée serait ensuite de proposer des territoires de compensation. Nous y reviendrons.

Dans le cadre du SDPN, la spatialisation des enjeux écologiques sur la ZIP a permis de mettre en évidence au niveau du territoire les différents enjeux présents sur la ZIP. Cette carte vous montre justement ces différents enjeux. La raison pour laquelle nous n'avons pas les mêmes couleurs que ce qui a été présenté tout à l'heure, c'est que nous ne sommes pas du tout à la même échelle. C'est vraiment à une échelle macro. Cette première estimation nécessitera ensuite à l'échelle de chaque projet une estimation précise, car nous avons besoin des données d'inventaire pour identifier les enjeux présents sur les parcelles étudiées. La carte de spatialisation des enjeux écologiques fait apparaître le môle central, que vous voyez entouré en noir gras, comme un secteur à enjeux plutôt relativement faibles par rapport au reste du territoire. C'est la raison pour laquelle le môle central a été fléché majoritairement pour accueillir des projets de réindustrialisation et de transition énergétique, décarbonation de l'industrie.

Je pense que vous avez fait la visite tout à l'heure, je ne reviens pas sur le môle central. Je crois que dans la salle, il y a des spécialistes des habitats qui sont présents. Vous l'avez vu, nous avons des habitats plutôt de friches. Ce sont des espaces qui ont été largement remaniés par les remblais. Nous avons également des forêts à tamaris, des espèces exotiques envahissantes. Ponctuellement, nous ne le voyons pas sur la carte d'échelle de la ZIP, mais sur la carte que nous a présentée Naturalia, au niveau de l'échelle du projet, il y a effectivement des enjeux forts à très forts sur la parcelle sur laquelle se trouvera le projet GravithY. C'est une zone déjà fortement contrainte du point de vue fonctionnel et en raison du remaniement qui a été opéré par les remblais historiques des darses qui ont été creusées sur le territoire de la ZIP.

Sans rentrer dans le détail de la compensation, un dernier mot. Beaucoup de questions ont été posées là-dessus : je voudrais juste rappeler le rôle du GPM pour l'accompagnement des porteurs de projet. Nous sommes vraiment dans cette phase d'accompagnement, où nous discutons ensemble avec le projet GravithY, en mettant à disposition des données existantes de biodiversité. La caractéristique du projet GravithY est qu'en grande partie, il se situe sur du foncier privé, le foncier d'ASCOFIELD. Il y a une partie sur du foncier GPM, c'est le domaine public maritime. Même si c'est minime, sur ces espaces-là, nous fournissons les données existantes de biodiversité. C'est également fournir et expliquer, accompagner

au niveau de la méthode de hiérarchisation des enjeux, mais qui est largement co-portée, pilotée par la DREAL. Il s'agit de fournir ces éléments aux porteurs de projets. C'est aussi rappeler les principes et les objectifs du SDPN, même si pour certains malheureusement, nous ne pourrions pas forcément trop agir là-dessus. Mais par exemple pour ce qui concerne la rationalisation de l'artificialisation au strict besoin, en réalité ceci a été fait en amont. Nous respectons bien les principes du SDPN. Dans la phase suivante, nous ne pourrions plus trop grignoter sur ce principe-là. Nous pourrions bien sûr travailler sur la priorisation des aménagements sur les zones de moindres enjeux. Alice nous a quand même bien expliqué que nous ne pouvons pas forcément jouer au Tetris au niveau de la parcelle, car il y a une raison bien précise pour laquelle chaque bâtiment est localisé comme c'est prévu. Nous verrons ce qu'il sera encore possible de faire, pour optimiser au maximum et amoindrir l'impact sur la biodiversité. Puis il y a un grand principe qui est largement mis en avant, sur lequel nous sommes très attentifs, c'est le maintien des continuités écologiques et le maintien des trames entre les zones évitées des projets et les grands espaces de nature qui sont préservés au sein du SDPN.

Le dernier point, et je pense que vous pourrez poser la question juste après, c'est bien sûr l'accompagnement à la recherche de sites de compensation qui a été évoqué à maintes reprises ce soir. Nous sommes vraiment dans ce travail actuellement avec GravithY. C'est un travail itératif, il y a besoin d'évaluer, de quantifier les impacts. À partir de cette évaluation et de cette quantification, c'est là que nous arriverons à déterminer les besoins de compensation et notamment en fonction des ratios qui sont plutôt déterminés par mes voisines de gauche. C'est à ce moment-là, lorsque nous aurons une idée de ces besoins de compensation, que nous pourrions rechercher sur les terrains du GPMM, puisque le GPMM se positionne en opérateur de compensation à la demande. Je vous dirais peut-être un mot sur la stratégie qui peut être développée de compensation aussi par l'offre.

Nous sommes actuellement dans cette phase. Bien sûr, l'idée est de pouvoir au maximum offrir des terrains de compensation qui sont sur le territoire du GPMM et qui sont des territoires locaux. Nous avons également bien entendu le besoin d'avoir de la compensation, pas uniquement sur le territoire du GPMM, mais sur la commune de Fos. Je pense que c'est un message qui est très bien reçu et qui est tout à fait légitime. Bien sûr, c'est ce que nous regarderons en priorité en fonction des résultats de ces études de quantification. J'en ai terminé.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:42:50

Merci. Avant de repasser la parole à la salle, comme je m'y étais engagé, nous allons enchaîner tout de suite avec la présentation de la DREAL par Madame Moinier et Madame Villarubias, qui vont nous présenter la démarche d'ERC territorialisée, et peut-être nous livrer leur regard par rapport aux différentes présentations qui viennent d'être faites. Ensuite, je repasserai la parole à la salle pour le temps nécessaire pour l'ensemble des questions, qui seront certainement nombreuses.

Mme Catherine VILLARUBIAS, DREAL 01:43:20

Merci, bonsoir à toutes et à tous, mes meilleurs vœux aussi. Avant de passer la parole à ma collègue, juste un mot d'introduction sur la DREAL et son rôle. La DREAL est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Nous sommes le ministère de la transition écologique en région PACA. C'est un ministère qui descend au niveau régional.

Pour ma part, je suis l'adjointe au chef du service biodiversité eau et paysage. Notre rôle est notamment entre autres d'instruire les dérogations à l'interdiction de détruire les espèces protégées. J'y reviendrai tout à l'heure, puisque nous parlons effectivement d'un projet qui va vraisemblablement détruire des espèces protégées. Ce projet devra rentrer dans le cadre de ce que nous appelons une autorisation environnementale, puisqu'elle sera instruite par un autre service de la DREAL qui suit les installations classées pour l'environnement. C'en est une. Dans cette autorisation environnementale, il y aura un volet espèces protégées qui sera instruit par la DREAL. Un autre volet très important est celui du fait qu'il y a beaucoup de zones humides. Les problèmes de compensations liés aux zones humides ne seront pas traités par la DREAL, mais par la DDT. Nous avons Monsieur le directeur de la DDTM 13 ici présent.

Au-delà de l'instruction projet par projet, nous incitons généralement les porteurs de projets à avoir une approche un peu élargie des stratégies d'éviter, réduire, compenser. C'est ce que vous présentera Madame Moinier.

Plus nous dézoomons, plus le niveau d'enjeu est relatif. Effectivement, à l'échelle du territoire de la Crau, nous allons trouver que la ZIP de Fos n'a pas énormément d'enjeux. Lorsque nous regardons au niveau de l'échelle du GPMM, elle a moins d'enjeux qu'ailleurs. Par contre, lorsque nous, DREAL, nous allons instruire le dossier de dérogation espèces protégées, c'est là que nous trouverons toutes les espèces. C'est là où nous rentrerons dans cette procédure d'instruction de dérogation à l'interdiction de détruire les espèces. C'est cette procédure que je vais vous détailler plus ou moins rapidement selon votre souhait, tout à l'heure, où il faut in fine, après avoir effectué la séquence « Éviter, réduire », regarder les impacts résiduels. C'est ceci, sur les espèces protégées mais pas sur le sanglier, qu'il faudra aller compenser ailleurs, et pas dans un ratio de 1 pour 1, parfois dans un ratio de 2 pour 1, 3 pour 1, selon les habitats et les espèces détruits.

C'était juste pour resituer un petit peu le contexte et pour dire que ce projet est important et stratégique. Mais son instruction réglementaire sera dans le cadre parfaitement habituel pour rassurer l'ensemble des citoyens qui ont besoin de savoir quelle est l'instruction dans laquelle cela s'inscrit.

Voici pour ce petit point d'éclaircissement. Ce travail a été conduit par le GPMM sous notre impulsion et avec notre accompagnement scientifique, validation scientifique. Le SDPN a été conduit par le GPMM.

Je passe la parole à ma collègue. J'interviendrai en fin d'intervention de la DREAL.

Mme Magali MOINIER, DREAL 01:47:08

Bonsoir. Je vous présente également mes meilleurs vœux, que vos projets puissent aller à leur terme.

Je voudrais juste préciser que je suis au service transport, infrastructure et mobilité. Nous avons lancé cette démarche plutôt en tant que maître d'ouvrage de projet d'infrastructure. Dans le territoire, la DREAL est maître d'ouvrage pour le compte de l'État de 3 projets

d'infrastructures routières : contournement d'Arles, liaison Fos-Salon et le contournement de Martigues, Port-de-Bouc. Nous sommes amenés à conduire les projets, à solliciter des autorisations environnementales, des dérogations espèces protégées, de la même manière que tout porteur de projet.

Pour répondre aux conseils de nos collègues, nous avons conduit cette démarche de manière collégiale, en interne de la DREAL.

Pourquoi l'avons-nous conduite ? Parce qu'il y a le renforcement de la réglementation, avec la loi de la reconquête de la biodiversité de 2016. De plus, nous sommes aussi confrontés en tant que maître d'ouvrage parfois à des avis négatifs de l'autorité environnementale et de la Commission nationale de protection de la nature, dans d'autres départements que celui du 13. Comme nous avons des projets ayant un enjeu structurant pour la desserte de la ZIP, nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour pouvoir comprendre et répondre aux lacunes constatées par les différents services instructeurs et par les autorités indépendantes, sur la déclinaison de la séquence ERC. Les principales remarques qui remontaient étaient l'inadéquation des périmètres d'études pour apprécier les impacts, le fait que nous n'avions pas de vision d'analyse des effets cumulés à leur juste valeur et que souvent, nous argumentons très peu l'évitement.

Le troisième point nous ayant conduits à lancer ces démarches est que nous sommes un territoire. À l'échelle de la Plaine de la Crau, lorsque nous avons dézoomé, nous sommes dans un contexte écologique spécifique qui est très riche. Nous entendons souvent « Nous sommes dans les hotspots de biodiversité de la région PACA. » Lorsque nous regardons les travaux qui sont faits à l'échelle régionale et lorsque nous regardons les sites écologiques où la valeur écologique est la plus importante à l'échelle de la région PACA, souvent le secteur de la Plaine de Crau ressort en rouge, avec de très forts enjeux. Il y avait un enjeu de nous dire que si nous souhaitons mener ces projets à leur terme, nous avons tout intérêt à anticiper.

C'est pour cela que nous nous sommes lancés dans ce que nous avons appelé la territorialisation de la séquence ERC. Nous avons souhaité conduire une approche qui soit globale, anticipatrice, territorialisée. Nous partons des projets routiers, des projets dont nous sommes maître d'ouvrage, mais nous avons aussi pris en compte tous les autres projets du territoire à une grande échelle. Tout ce que nous faisons est hors cadre réglementaire. Ceci est complémentaire aux études d'impacts qui sont conduites à l'échelle des projets routiers. Nous nous sommes dit que c'était pour engager le territoire dans l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité, pas nécessairement à l'échelle des parcelles plus ou moins grandes des projets, mais plutôt à l'échelle des grandes unités biogéographiques du territoire. Si à l'échelle de la Plaine de la Crau élargie, nous pouvions avoir une vision à terme avec les projets et un projet de compensation globale, viser cette absence de perte nette de biodiversité, mais pas nécessairement à l'échelle du projet. C'est ce qui a un peu guidé notre approche. Dans la manière de faire, nous avons souhaité accorder de l'importance au paysage. Nous avons considéré que la reconquête du paysage, en lien avec la biodiversité à cette échelle, donnait du sens et pouvait nous permettre à l'échelle d'un territoire de relayer des espaces d'évitement, des espaces de compensation. Nous avons souhaité un peu sortir de l'approche comptable de la compensation de nous dire « Nous avons des espaces de compensation qui vont miter ce territoire. » Mais nous avons fait un retour d'expérience et nous nous sommes rendu compte que nous avions du mal à quantifier le gap réel de toutes les mesures de compensation sur le territoire. Nous avons

tout intérêt à avoir une vision un peu dézoomée. Le paysage nous semblait être un peu ce lien.

Ensuite, nous nous sommes dit que nous voulions travailler à mutualiser des compensations. Nous avons plusieurs maîtres d'ouvrage : l'État dans toutes ses composantes, les porteurs de projets privés, le GPMM, les communes, les collectivités, etc. Avec tous les efforts que nous pourrions faire, il y aura très probablement des impacts résiduels. Nous serons amenés à les compenser. Est-ce que nous ne pourrions pas compenser au bon endroit, en mutualisant entre maîtres d'ouvrage ? Ne pourrions-nous pas, pour cette compensation, avoir une intensification écologique, au lieu de juxtaposer espèce par espèce ? Dans un espace, nous pourrions faire un véritable projet de recomposition écologique. Ce sont des points que nous souhaitons travailler avec les experts et nos collègues.

Passons à la manière dont nous nous y sommes pris. Nous avons fait un diagnostic des valeurs paysagères, de la valeur écologique, du fonctionnement écologique du territoire. Afin de faire ces études, au vu de l'échelle à laquelle nous sommes, nous ne pouvions pas faire d'inventaires. Tout le travail réalisé est un travail de modélisation. Nous ne sommes pas non plus rentrés à l'échelle des habitats, nous sommes restés à l'échelle de milieux, de sous-trames. Nous avons regardé les espèces protégées qu'il pouvait y avoir. Grâce à un travail avec les scientifiques du Conseil régional et scientifique de la protection de la nature, nous avons modélisé le potentiel d'accueil de ces espaces pour avoir une valeur écologique de ce territoire à grande échelle. Nous constatons que cela ne se substitue pas aux études d'impact dans lesquelles nous avons besoin d'inventaires pour avoir une connaissance fine.

Ensuite, nous avons travaillé sur la fonctionnalité écologique du territoire. Nous avons utilisé un outil pour modéliser tout le réseau écologique du territoire, pour comprendre par exemple pour la sous-trame des milieux humides quels étaient les réservoirs de biodiversité, par où passaient les différentes espèces. Pour 8 espèces, nous avons regardé comment cela fonctionnait, pour comprendre comment cela fonctionnait.

Une fois que nous avons partagé ce diagnostic, qui a été conduit de manière partenariale avec l'État et le Ministère des collectivités territoriales, nous avons également fait des ateliers auxquels nous avons associé les acteurs du territoire. Nous avons travaillé sur l'analyse des impacts bruts cumulés des projets. C'est un travail que nous avons fait en 2022. Nous avons listé tous les projets que nous connaissions en 2022 sur ce territoire, et nous avons aussi pris en compte toutes les zones AU. Puis nous avons regardé comment allaient bouger les différents carrés représentant la valeur écologique. C'est une modélisation 1 kilomètre par 1 kilomètre. Nous avons regardé si ce carré, avec le projet, était amputé de 30 %, 50 % pour apprécier ce qui allait bouger. C'était un impact brut. Ceci nous a permis de voir quel type de milieux cela impactait.

Ceci nous a permis de voir ce que cela nécessitait, si nous voulions faire tous les projets. C'est un travail que nous avons partagé entre acteurs institutionnels, entre collectivités et services de l'État.

Ensuite, nous nous sommes projetés et nous avons identifié des objets écologiques et paysagers. Nous ne pouvions pas décliner une séquence « Éviter, réduire, compenser » comme dans un projet, puisque nos projets ne sont pas encore bien définis. C'est moins évident. Comme nous souhaitons également cette entrée paysagère, notre prestataire nous a présenté une carte des séquences basée sur la répartition optimale des milieux. Par exemple, si nous souhaitons que le territoire évolue au mieux, nous regardions pour les prairies sèches où est-ce qu'elles pourraient se situer le mieux, au regard de la microtopographie, de la géologie, de l'hydrologie et de l'occupation ancienne, pour les

identifier. Puis nous avons croisé cela avec les continuités écologiques et nous avons identifié les espaces à préserver. Sachant que nous avons regardé les milieux que nous ne savions pas compenser. Ensuite, nous avons identifié des espaces qui étaient à renforcer, pour améliorer les espaces à protéger. Nous avons une approche milieu, nous ne pouvons pas avoir à cette échelle une approche espèce, ce qui est fait à l'échelle des projets : nous ne le pouvons pas. Nous avons vraiment une approche milieu, en nous disant que ces espaces seront propices à accueillir les espèces protégées qui seront impactées par les futurs projets. C'est ainsi que nous faisons ensuite le lien entre les espèces protégées et les sites potentiels qui ont été pré-fléchés. Ceci nous a permis d'identifier des zones potentielles de compensation à l'échelle territoriale, que nous avons plutôt situées dans une logique de continuité écologique. Nous nous sommes dit qu'il y aurait un gain plus important. Avec notre prestataire, nous avons utilisé l'outil Graphab pour essayer d'estimer ce gain.

Ensuite, nous avons des espaces de projets sur lesquels se concentre la grande majorité des projets. Dans ces espaces, ce sera l'ERC des projets : réduire au maximum leur emprise, réduire leur incidence environnementale, regarder comment gérer au mieux les espaces délaissés autour des projets, afin de répondre à cet objectif de réduction.

Aujourd'hui, nous en sommes là. Notre prestataire apporte des illustrations pour donner du sens à ce que nous avons dit. C'est un travail que nous conduisons en commun entre institutionnels, à ce stade. Nous sommes en train de nous l'approprier. C'est une démarche expérimentale. Nous avançons progressivement.

Je voulais vous partager les cartes de diagnostic. Les hotspots correspondent aux milieux à fort potentiel d'accueil de la biodiversité, forts et très forts. Pour tout ce qui est en blanc, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'enjeux : cela signifie qu'ils sont moindres. Mais nous constatons que le môle central présente une valeur écologique relativement moindre par rapport au secteur qu'il y a autour.

Nous avons présenté la carte Graphab pour les espaces humides. Au niveau de la ZIP, il y a un enjeu plus significatif à l'échelle du territoire sur la fonctionnalité écologique de la sous-trame milieux humides et aquatiques. C'est tout même dans la continuité nord-sud, cela relie la Méditerranée avec le Rhône, vers le nord.

Dans les autres trames, la ZIP a moins d'enjeux de continuité écologique.

Mme Catherine VILLARUBIAS, DREAL 01:59:55

Je vais terminer. Je pense qu'il faut que vous reteniez qu'il y a des travaux à différentes échelles. Le travail réalisé par le GPMM avec son SDPN et avec cette séquence ERC Crau permet de déterminer des zones qui seraient intéressantes pour aller rechercher de la compensation.

Le GPMM a encore quelques sites potentiels de compensation, finalement pas énormément par rapport à l'ensemble de ces projets. Le travail réalisé à l'échelle d'ERC Crau a vocation à aider les collectivités territoriales pour élaborer leur document de planification et voir les zones qu'ils doivent préserver, mais aussi les porteurs de projets, puisqu'il dit qu'à tel et tel endroit, il serait intéressant de reconstituer des continuités écologiques. En sous-titrage, cela signifie que c'est ici qu'il faudra aller chercher les mesures compensatoires. Cela peut être une aide à la recherche de terrains compensatoires. Je dis cela pour Naturalia notamment, pour l'ensemble des bureaux d'études. Ces travaux ont cette vocation.

Je reviens au cœur de mon sujet. Selon l'article L411-1 du Code de l'environnement, nous sommes vraiment en devoir de respecter et de ne pas avoir de perte nette de biodiversité. La séquence ERC, si elle conduit à de la compensation, cela signifie qu'il faudra trouver d'autres terrains pour compenser les habitats et les espèces qui ont été détruites. Il y a trois conditions pour obtenir une dérogation à l'interdiction de détruire les espèces protégées. Il faut démontrer la raison impérative d'intérêt public majeur, il faut s'assurer au bon état de conservation des espèces une fois qu'elles auront été atteintes par le projet. Il faut aussi démontrer que nous avons recherché des solutions alternatives pour ne pas détruire ces espèces à cet endroit-là, que nous sommes allés voir ailleurs. Il faut ces trois conditions dans le dossier pour indiquer que nous avons détruit des espèces protégées. Nous avons fait la séquence ERC, il y a un impact résiduel. Nous avons le droit de les détruire, mais à la condition d'aller chercher ces terrains de compensation.

Nous sommes service instructeur. Nous établissons un rapport. Nous sommes service instructeur pour le préfet. Nous avons une instance régionale qui s'appelle le CSRPN, ce sont des scientifiques qui regardent si notre instruction leur convient, notamment les ratios de compensation, si nous avons suffisamment d'habitats, de terrains qui compenseront correctement ce qui a été détruit. Il faut retenir que l'essentiel des mesures compensatoires, ce sont des acquisitions de terrains. Il faut acquérir des terrains pour compenser ceux que nous avons détruits, des terrains avec des espaces dégradés en général. Nous n'achetons pas des terrains où il y a des choses intéressantes, puisque la biodiversité y est déjà. Nous achetons des terrains dégradés, de façon à mettre en place des mesures de gestion qui vont gagner en écologie pour compenser ce que nous avons détruit ailleurs. C'est ce que nous devons faire dans les terrains de compensation.

Il revient au prestataire de GravithY, au bureau d'études qui va travailler sur cette séquence ERC une fois que le projet sera bien défini, de rechercher ces terrains en collaboration avec le GPMM, d'autres opérateurs de compensation, à aller chercher des terrains privés pour compenser, et de présenter un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de détruire les espèces, qui aura déjà identifié les terrains de compensation. Nous ne disons pas « Je vais les chercher. » Nous disons « Je les ai trouvés. »

Sur cette base, le préfet accordera ou non, dans le cadre de son autorisation environnementale qui inclut tout ce qui concerne l'ICPE, dont les espèces protégées, la réalisation de ce projet.

Voici ce qui est écrit en résumé dans le petit slide qui vous est présenté.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:04:36

Merci beaucoup mesdames pour ces présentations. Je vais repasser la parole à la salle. Peut-être Monsieur le Maire ?

M. René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer 02:04:44

J'ai envie de dire, GravithY, bon courage lorsque nous entendons tout cela. Après, le maire que je suis, qui a été élu maire il y a 20 ans, quand il entend tout ce qu'il a entendu ce soir, se dit que de la théorie à la pratique, il y a un sacré monde. C'est-à-dire que des mesures compensatoires, j'en ai connu en 20 ans. Elles n'ont pas toujours été conformes à ce que

vous venez de dire, et peut-être que les choses ont beaucoup évolué. Ce territoire est totalement artificiel. La Crau est un territoire artificiel. Sans la main de l'homme, elle ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Demain, les moutons finissent de venir paître dans la Crau et la Crau sera envahie par des ronces, par des chênes Kermès et autres végétaux envahissants que nous pouvons connaître un peu partout autour de cette Crau.

De la même manière, les marécages lorsqu'ils ne subissent pas la main de l'homme se referment. C'est ce qui est arrivé sur le territoire de Louhans lorsque la Tour du Valat est venue gérer cet espace : une plante a envahi tout l'espace et a fait disparaître toutes les zones ouvertes, ainsi qu'une grande partie du biotope. Attention à l'écologie pure et dure. La main de l'homme est parfois utile dans des espaces compliqués. Je pourrais vous montrer des endroits qui se sont refermés définitivement et où seuls les sangliers ont encore capacité à pouvoir pénétrer. Les canards et autres animaux ne peuvent pas le faire.

Dans les mesures compensatoires, et là j'épinglé le GPMM, le maire qui m'a remplacé et que j'ai re-remplacé avait obtenu une compensation sur le territoire du bout du Ventillon, lieu-dit de Fanfarigoule, mais ce n'est toujours pas fait. C'est-à-dire que la compensation devait être la fermeture d'un espace pour éviter que des personnes viennent jeter au quotidien des remblais et autres choses. La ville de Fos, toute seule, a nettoyé tous ces espaces, qui seront remplis au quotidien. J'en suis à mon quinzième courrier et nous n'y arrivons pas.

Dans le passé, les mesures compensatoires que vous avez accordées ont souvent été l'alimentation de scientifiques au travers d'études diverses et variées qu'on nous a rendues au fil du temps. Je suis très déçu de ce que j'ai entendu ce soir. J'ai entendu parler de collectivités territoriales. Je préside une collectivité territoriale qui s'appelle la ville de Fos-sur-Mer et je n'ai vu personne depuis un an, je n'ai vu personne pendant 20 ans. Pendant 20 ans, les mesures compensatoires ont été prises sans que la commune concernée et la plus concernée soit au cœur du système. J'ai vu des associations qui ont été dans la boucle de la définition de la mesure compensatoire, mais jamais la commune. Nous avons soulevé cela auprès du préfet, je me suis ouvert au sous-préfet. J'entends que la démarche a semblé-t-il changé, mais j'ai entendu une fois parler de la commune. En tout cas, je ne vous ai pas vus. Ce n'est pas le sujet de ce soir, mais attention encore une fois : ce territoire a beaucoup souffert dans le passé de mesures prises un peu au hasard. Lorsque vous dites qu'il faut acheter des terrains qui ont souffert et pas des terrains magnifiques, ce n'est pas ce qu'il se passe. Je suis désolé, lorsque nous avons acheté les Salins d'Hyères avec des mesures compensatoires, c'était un espace de salins de Hyères où tout était déjà magnifique et où il n'y a pas eu grand-chose à faire pour effectivement continuer à travailler. Je redis : de la théorie à la pratique, il y a souvent une grande marche. Je vous préviens : je serais très pointilleux sur les mesures compensatoires. Je les regarderai de très près, je dénoncerai à chaque fois ce qui ne me conviendra pas. Parce qu'encore une fois, je le redis, le territoire de Fos-sur-Mer, c'est 9 000 hectares, 7 500 hectares dédiés à l'industrie. Vous rajoutez à cela 2 étangs qui sont devenus des étangs industriels, qui étaient des espaces naturels avant les années 70. C'est plus de 8 000 hectares sur 9 000 qui ont été condamnés au nom de l'industrie et du Grand Port Maritime.

Je pense que la ville de Fos et ses habitants ont le droit à quelques égards, compte tenu du sacrifice qui a été le leur. Encore une fois, GravithY connaît mon soutien le plus total et entier pour ce qui est en train de se passer pour la décarbonation sur notre secteur. Mais de grâce, attention aux grandes théories qui mettent à mal encore une fois l'équilibre entre industries et habitants, habitants et grand port, comme nous avons déjà pu le connaître dans le passé. Excusez-moi, mais j'ai des dossiers qui me font mal et dont les plaies resteront

ouvertes pour toujours. Lorsque nous allons au tribunal administratif, au tribunal de Grande instance, que nous arrêtons des travaux et que le lendemain, le tribunal qui avait déjà statué finit par dire « Finalement, nous n'étions pas compétents » et que le lendemain, nous décaissons ce terrain de plus de 1,50 mètre sans qu'aucun service de l'État n'intervienne, excusez-moi c'est une plaie définitivement et largement ouverte. N'oubliez pas qu'il y a une collectivité qui s'appelle la ville de Fos-sur-Mer, qui a toute sa légitimité avec un maire élu par suffrage universel, qui vous attend pour que vous veniez lui expliquer de très près tout ce qui va être fait.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:11:40

Merci Monsieur le Maire. Je ne sais pas si cela appelle une réponse ? Ni côté DREAL ni côté GPMM. Ceci appelle des rendez-vous. Je crois que Naturalia, bien entendu aussi, la localisation des sites de compensation sur lesquels il fallait rechercher en premier lieu. Monsieur Meunier et ensuite Monsieur Dalcol ?

Question#8 : M. Romuald MEUNIER, président MCTB 02:12:03

Je suis en partie d'accord avec ce que vient de dire Monsieur le Maire. Je suis ravi des présentations que vous avez faites. OAZIP, nous y avons participé. Nous avons défini des zones qui étaient plus acceptables que d'autres, pour industrialiser à l'intérieur du GPMM. Je suis ravi, parce que la grande partie de votre présentation à la DREAL permettait de relativiser ce que nous avait présenté Monsieur Durand dans ces cartes, où nous constatons à une échelle macro que l'implantation de GravithY est dans le rouge. Lorsque nous prenons un peu de cas, un peu de hauteur avec le SDPN, OAZIP et les cartes que vous avez présentées tout à l'heure, nous pouvons relativiser sur cet aspect-là. C'est important, car autrement, nous nous disons « C'est dans le rouge. Stop, il ne faut rien faire. » Or, ce n'est pas tout à fait cela. Il faut le relativiser avec une échelle plus large, qui nous permet de mieux comprendre la situation, notamment le fait que si nous comparons cette terre d'implantation de GravithY qui est assez pauvre, malgré ce que vous dites quand vous la présentez comme étant riche, lorsque nous la comparons à d'autres terres qui sont à l'échelle un peu plus globale, nous nous disons que ce n'est pas une terre riche, mais une terre pauvre. Il faut savoir relativiser cela. Vos présentations ont permis de le faire.

Nous avons vu l'échelle de valeur présentée dans la carte de l'OAZIP, où nous avons une échelle de valeur qui part du jaune pour aller jusqu'au noir. Nous avons une échelle de valeur qui permet de relativiser. Lorsque nous ne voyons que du rouge sur la carte de Naturalia, nous ne relativisons plus, nous nous disons « Stop, il ne faut pas faire. »

Je suis content de votre présentation. Par contre, je suis moins content de la conclusion que vous avez tirée, à savoir que les compensations ne pourront se faire que sur des terrains. Or, la compensation est un mot un peu traître. Il peut permettre beaucoup de choses, nous l'avons déjà évoqué dans d'autres réunions, notamment le fait que ce n'est pas forcément du terrain : cela peut être aussi donner en compensation des terrains à des sociétés de gestion comme Natura 2000 ou autres. Mais tout cela fait en sorte que le bénéfice tiré d'une nuisance apportée à Fos vient dans l'escarcelle de gens qui sont à l'extérieur. Or, ce n'est pas ce que nous voulons. Nous souhaitons quelque chose qui bénéficie à la ville de Fos. Pour

cela, il y a tout un tas de possibilités. Il existe des sociétés de chasses sur Fos. Je ne suis pas chasseur, je ne défends pas du tout les chasseurs, mais il y a des sociétés de chasse qui entretiennent les espaces sur lesquels ils ont des activités. Mais il y a aussi des agriculteurs, que nous pouvons aider au maintien de l'agriculture. Il n'y a donc pas que l'achat de terrains qui vont nous amener vers un territoire extérieur à celui de Fos, alors que nous souhaitons rester à l'intérieur. Cela dit, je serai contre l'avis de Monsieur le Maire : je vous propose de trouver des terrains pour compenser autour de l'étang de Lavalduc et de l'Étang de l'Engrenier, où il y a des terres et des étangs magnifiques, qui ne sont absolument pas morts. Merci

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:00:12

Merci. Est-ce que vous vouliez rebondir ?

Mme Magali MOINIER, DREAL 02:16:11

Juste un petit élément de réponse. Je disais que l'essentiel des mesures de compensation sont souvent des terrains acquis, dégradés pour les restaurer, mis souvent à la gestion d'associations, etc., qui savent gérer ces terrains. Mais cela peut être aussi ce que nous appelons des ORE - Obligations Réelles Environnementales -. Ce sont des gestionnaires, qu'ils soient agriculteurs, chasseurs. Les chasseurs sont également des gestionnaires de l'espace et des milieux, pouvant permettre notamment la présence de perdrix. Nous pouvons mettre en place des ORE avec des particuliers. Le seul bémol est qu'il faut que ce soit quand même sur des durées relativement longues pour avoir la garantie que ces mesures seront bénéfiques aux milieux. Mais effectivement, il existe des solutions. Cela passe souvent par la gestion de terrains, pour regagner de l'écologie sur des terrains qui l'ont perdue.

J'espère avoir répondu à votre question.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:17:25

Merci. Monsieur le Maire, nous allons vous redonner un micro.

M. René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer 02:17:28

Cela me perturbe. Les services de l'État ont été la cause de l'envahissement des marécages par le baccharis, par exemple. Il y a eu une plantation malvenue au rond-point de Saint-Gervais qui a envahi toute la Camargue.

Lorsque vous êtes toujours dans ce rond-point de Saint-Gervais, vous avez en face de vous le Marais de Sau, qui est en train de disparaître, envahi par le baccharis. Pourquoi ne travaillez-vous pas sur le baccharis, par exemple ? Il y a plein de choses à faire. Mais au lieu de cela, excusez-moi mais vous refaites la toiture. On me dit que c'est une compensation : 1 million d'euros. Franchement, il y a des tas de choses à faire. L'herbe de la pampa dans l'espace à

côté des Salins du Caban, a envahi des hectares mais personne n'y touche, on laisse envahir, on laisse disparaître. Il y a des tas de choses à faire sur tous les espaces fosséens. En particulier, je vous le redis, le baccharis est en train de tout faire disparaître nos marécages. Il faut travailler là-dessus, sauf que vous ne venez jamais rencontrer les locaux. Aussi, vous restez dans vos théories d'écologistes, excusez-moi de vous le dire, mais je ne gère pas de l'écologie : je gère une population qui a besoin d'espace et de continuer à vivre.

Je vous donne un autre exemple. C'est quelque chose pour lequel je milite depuis plus de 15 ans. Dans les salins de Fos-sur-Mer, que nous commune de Fos avons repris en gestion avec une convention life ENVOLL, avec les Marais du Vigueirat, nous avons retravaillé la nidification des oiseaux et nous avons réussi. Nous avons retrouvé beaucoup d'oiseaux, nous avons permis l'ouverture de cet espace aux habitants qui ont retrouvé quelque part un petit peu d'espace. Mais cette zone est traversée par des lignes haute tension, dont nous avons besoin pour cette zone industrielle. Il y a longtemps, j'ai demandé à ce qu'on ouvre un fond qui soit alimenté justement par ces compensations pour pouvoir enterrer la deux fois 225 000. Cela coûte 19 millions d'euros. Puis pour pouvoir dévoyer la 420 000, pour que les oiseaux que nous avons fait revenir dans ces salins du midi par jour de Mistral et par intervention d'un quelconque prédateur, viennent mourir sur ces lignes. J'entends que nous pouvons acheter des terrains, sauf que nous vivons dans des espaces encore une fois qui existent, avec des habitants, avec des choses qui ont déjà commencé à être faites, mais nous n'en tenons pas compte. Vous discutez avec les gens de la métropole, qui est une institution marseillaise. La région est une institution marseillaise. Discutez avec les locaux !

Vous parliez tout à l'heure des chasseurs qui essayent de rouvrir quelques espaces. La Tour du Valat les a empêchés. C'est fini, nous n'avons plus le droit de le faire. Il ne faut pas toucher à telle herbe, il ne faut pas toucher à telle chose. Petit à petit, les plantes envahissantes détruisent tout. L'herbe de la pampa et le baccharis, nous pouvons les arracher. Il y a des choses simples et du bon sens.

La ligne haute tension, pourquoi nous ne l'enterrons pas ? Nous sommes en train de travailler avec RTE sur ce dossier. Nous arriverons un jour au financement et nous serons bloqués. Par contre, je vous le redis, nous aurons acheté des terrains à Hyères, dans le Var à droite ou à gauche en disant « C'est là-bas qu'il faut aller travailler. » C'est dommage. Un jour, je vous enverrai des flamants vivants, sans pattes, qui ont tapé dans les lignes haute tension et qui sont par terre. J'ai une fois fait intervenir les journaux là-dessus. Nous sommes obligés de tuer ces flamants, car il n'y a plus de survie pour eux. C'est simple, la gestion. Encore une fois, je ne suis pas un scientifique mais je suis un homme de terrain qui est né à Fos et qui connaît bien son territoire.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:22:03

Je vous propose peut-être de profiter du verre de l'amitié pour croiser vos agendas avec le GPMM et la DREAL. Monsieur Dalcol, vous avez la parole. Nous vous apportons un micro.

Question#9 : M. Gilbert DALCOL, riverain et MCTB 02:22:12

Je vous remercie. Je voudrais m'adresser à la DREAL. Dans le milieu pétrolier, les rejets des eaux, lorsque la décision n'est pas bonne, n'est pas conforme, la teneur en fer, nous arrêtons directement les rejets d'eau. Autrement, nous prenons une amende.

J'en reviens au stockage des minerais de Gravithy. Par temps de pluie, il y aura des infiltrations. Ils vont relever le terrain de 40 à 50 centimètres, ce qui signifie que comme le terrain est un peu haut, les infiltrations iront directement dans la mer. Il y a donc danger maritime, pour les espèces vivantes.

Ensuite, vous avez parlé des espèces à protéger en continu. C'est un fait. La commune de Fos est concernée par toutes les nuisances sonores, les odeurs, les mauvaises odeurs, les fumiers. Par vent dominant, les odeurs nous reviennent. De ce fait, vous avez parlé des espèces à protéger mais vous n'avez pas parlé de celles à protéger pour les bipèdes que nous sommes. Je voudrais que vous en teniez compte. J'en ai fait part la dernière fois à l'ARS. Nous ne parlons jamais de l'être humain, mais nous subissons nous aussi des nuisances. Les vents dominants nous rabattent tout sur la ville de Fos. Ce sont de nouvelles industries qui viennent greffer, que nous le voulions ou pas, d'autres gênes à la population. Je vous remercie.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:23:57

Merci.

Mme Magali MOINIER, DREAL 02:24:01

Juste deux éléments de réponse. Mon job est de travailler sur les espèces protégées. D'autres travaillent sur d'autres sujets. Notamment sur la pollution du milieu marin, ce sera lié au dossier ICPE. J'ai une réglementation qui a été faite par les parlementaires, qui porte sur les espèces protégées, l'érosion de la biodiversité, etc. Je suis désolée, je suis venue pour parler de ce sujet. C'est mon sujet, c'est cette réglementation que nous portons. Pour les autres sujets, notamment celui-ci, je pense qu'il vaut mieux voir avec les unités départementales. Il y aura une instruction très précise sur la qualité des eaux maritimes. Je suis toujours gênée par le discours qui consiste à dire « Les humains d'un côté, vous protégez les petites bestioles et vous ne protégez pas les humains. » Nous sommes d'accord que lorsque nous protégeons la biodiversité, nous protégeons aussi les humains, car c'est un grand maillage continu. Lorsque nous protégeons la qualité de notre air, la qualité de nos eaux, etc., nous protégeons aussi la biodiversité et les humains.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:25:29

Monsieur Meunier, je vous repasse le micro tout à l'heure si vous le souhaitez. Je tenais juste à rappeler que nous avons une réunion le 16 dédiée à la maîtrise des risques et à la qualité de l'air. Je pense que le sujet de l'environnement humain sera abordé comme ce soir il avait été souhaité avec les garants d'aborder le sujet de l'environnement naturel. Les deux ne s'affrontent pas, les deux seront traités et nous aurons effectivement ce sujet qui sera abordé le 16.

Mme Magali MOINIER, DREAL 02:25:58

Je pense que nous pourrions relayer la question que vous avez pour les services de la DREAL, qui seront présents le 16 et qui pourront y répondre, après avoir eu la question que nous leur transmettrons.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:26:15

Je vous repasse la parole. Je me relève une dernière fois pour savoir s'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer. Ce sera la dernière question de ce soir. Monsieur Meunier pour la dernière question, allez-y.

M. Romuald MEUNIER, président MCTB 02:26:35

Le discours que vous venez de tenir n'est pas acceptable, Madame. Parce que depuis tout à l'heure, nous avons passé une réunion entière sur les compensations que nous allons donner pour la perte de faune ou de flore, ce qui me paraît très important. Mais nous n'avons pas passé une heure, ni même une réunion pour les compensations qui seront apportées aux habitants de Fos et aux riverains de la ZIP de Fos. C'est ce qui est dramatique.

Le discours est tout à fait entable, si nous avons les deux versions ou les deux aspects des nuisances provoquées. Or, il se trouve que nous n'avons qu'un aspect qui est évoqué, l'autre ne l'est jamais. Il faut absolument en tenir compte. Lorsque nous en tiendrons compte, j'accepterai votre discours que je trouverai normal.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:27:33

Ce sera l'objet de notre réunion du 16. Peut-être Madame Richard-Ferroudji, un petit mot de conclusion pour cette réunion de ce soir, avant que nous rappelions les prochains rendez-vous de la concertation ?

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante 02:27:43

Un mot très rapide. Vous savez qu'en tant que garants, nous sommes attentifs à l'équilibre entre les temps des interventions et le temps des échanges avec la salle. Ce soir, il y a eu des équilibres avec un temps beaucoup plus important en tribune, des petits dépassements de temps prévus et moins de temps d'échanges avec la salle, mais avec une qualité des échanges. Je l'ai entendu, la motivation des interventions était de répondre à des demandes qui avaient été exprimées d'information sur les différentes démarches, sur ce qui était ERC. Ceci a été dit, les garants ont recommandé cette séance spécifique du fait aussi de questions qui avaient été soulevées dans les autres concertations, pour que soient présentées les

différentes démarches et approches DREAL, GPMM. Ceci a été annoncé sur les différents sujets qui ont bien été notés, qui pourront être discutés aux prochaines réunions.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:28:46

Merci. Vous avez à l'écran le rappel des prochains rendez-vous. La prochaine réunion publique sur l'insertion territoriale le 11 janvier à Miramas, la réunion publique tant attendue par Monsieur Meunier sur la qualité de l'air, les impacts environnementaux, les risques industriels le 16 janvier. Je le rappelle une nouvelle fois, cette réunion sera l'occasion aussi d'entendre ceux qui souhaitent présenter des alternatives au projet. Si vous avez des alternatives à formuler, un temps de parole vous sera dédié pour que vous puissiez les présenter à l'occasion de la réunion du 16 janvier. Puis nous aurons les rencontres de proximité, que j'ai déjà annoncées tout à l'heure. Vous avez toutes les informations sur le site internet. N'hésitez pas, vous pouvez y déposer des contributions, des questions. Les maîtres d'ouvrage s'attachent avec le regard vigilant des garants à y répondre dans un délai le plus court possible.

Merci à tous, très bonne soirée. Il y a un petit verre de l'amitié, notamment pour croiser les agendas entre Monsieur le Maire et le GPMM, et la DREAL. Bonne soirée à tous.

La séance est levée.